



## **Table des matières**

### **Corps du rapport**

- I. Introduction
- II. Bref rappel historique de la CMDD: repères et jalons
- III. Comité directeur de la CMDD
- IV. Processus préparatoire et projet de rapport SMDD: consultations, indicateurs, prochaines étapes
- V. Stratégies nationales de développement durable: état et progrès réalisés
- VI. Traitement de questions thématiques de la CMDD par les composantes du PAM
- VII. Programme de travail de la CMDD
- VIII. Déclaration politique sur la SMDD
- IX. Onzième réunion de la CMDD

### **Annexes du présent rapport**

#### **Comme documents de travail :**

- Annexe I Proposition de programme de travail de la CMDD  
Annexe II Projet de déclaration politique sur la SMDD

#### **Comme documents d'information:**

- Annexe III Base de données sur l'état des SNDD et initiatives similaires  
Annexe IV Base de données sur les " Initiatives de partenariat de type II" associant des pays méditerranéens  
Annexe V Décisions de la Treizième réunion des Parties contractantes concernant la CMDD  
Annexe VI Relevé de conclusions et décisions de la 9<sup>e</sup> réunion de la CMDD  
Annexe VII Liste des membres des Comités directeurs de la CMDD

### **Documents distincts**

#### **Comme documents de travail:**

Projet de rapport SMDD, UNEP (DEC)/MED WG. 277/3

#### **Comme documents d'information:**

Regional Review and Assessment of NSSDs in the Mediterranean ("Bilan régional des SNDD en Méditerranée"), UNEP(DEC)/MED WG. 277/inf.1 (pour le moment, seulement en anglais)

## I. Introduction

Le présent rapport d'activité est soumis par le Secrétariat du PAM/PNUE pour la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), conformément au mandat de cette dernière. Il retrace les progrès accomplis dans la mise en œuvre des diverses décisions prises par la CMDD et son Comité directeur ainsi que par les Parties contractantes, au cours de la période allant de juin 2004 à juin 2005.

L'organisation et la mise en œuvre des activités au cours de ladite période ont porté, dans une large mesure, sur l'élaboration du projet de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, sur la finalisation des Notes thématiques stratégiques, sur l'établissement d'un bilan régional des stratégies nationales de développement durable (SNDD) ainsi que sur la préparation et l'organisation d'activités thématiques telles que "Indicateurs" et "Gouvernance locale".

La dixième réunion de la CMDD, obligeamment accueillie et cofinancée par la Grèce, se tiendra à Athènes du 20 au 22 juin 2005. Il est prévu que sa clôture interviendra le mercredi 22 juin 2005 à 14 heures. Les membres de la CMDD sont appelés principalement, lors de cette réunion, à examiner, finaliser et proposer pour adoption le rapport SMDD et, si possible et si le temps disponible le permet, à adopter un bref rapport de la réunion comportant un relevé de ses conclusions et décisions.

En plus des informations sur les avancées concernant certaines questions thématiques et, le cas échéant, les constats et propositions qui s'en dégagent, l'ordre du jour de la 10<sup>e</sup> réunion de la CMDD sera centré sur les points suivants, en gardant à l'esprit que la priorité numéro un concerne la finalisation du rapport SMDD à laquelle sera alloué tout le temps nécessaire au cours de la réunion:

- le projet de rapport SMDD;
- la proposition d'un jeu d'indicateurs pour suivre l'application de la Stratégie;
- le programme de travail de la CMDD pour les trois prochains exercices biennaux, compte dûment tenu de la teneur de la SMDD, de l'agenda mondial et du contexte méditerranéen;
- un avant-projet de déclaration politique sur la SMDD.

Si le temps disponible le permet, la réunion sera informée des progrès accomplis et des résultats obtenus sur d'autres questions, telles que "Gestion et gouvernance locales", "Stratégie et Protocole GIZC", "Patrimoine culturel méditerranéen et développement durable" et "Étude d'impact sur la durabilité de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange".

En outre, à la demande de certains membres de la CMDD, une base de données sur l'état des SNDD ou initiatives similaires en Méditerranée a été établie, de même que l'a été une base de données sur les "Initiatives de partenariat de type II" associant des pays méditerranéens. Ces deux bases de données, qui devraient être régulièrement mises à jour et complétées sont présentées pour information aux annexes III et IV respectivement.

Conformément aux leçons tirées des réunions précédentes, toutes les séances des réunions de la CMDD se tiendront en plénière; cependant s'il s'avérait que des séances parallèles ad hoc étaient nécessaires pour examiner le projet de déclaration, le programme de travail ou les indicateurs, un local distinct serait mis à disposition à cet effet mais sans service d'interprétation.

Enfin, en réponse à une demande de la CMDD et conformément à une décision des Parties contractantes, un “Junior Sustainable Development Officer” (spécialiste auxiliaire en développement durable) a été nommé pour une période de temps limitée; M. Teboul, ressortissant français, a rejoint le Secrétariat du PAM le 1<sup>er</sup> mars 2005 afin de contribuer aux activités CMDD/SMDD

## **II. Bref rappel historique de la CMDD: repères et jalons**

*Comme de nouveaux participants assistent aux réunions de la CMDD, cette section est régulièrement mise à jour afin de fournir des renseignements récapitulatifs et de base sur les activités et les réalisations de la CMDD, de sa création à la présente réunion.*

L'après-Rio a marqué dans l'histoire du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) une époque importante au cours de laquelle les gouvernements de la région méditerranéenne et la Communauté européenne, en coopération avec les partenaires concernés, ont amorcé un processus d'application concrète et d'adaptation au contexte méditerranéen des principes de la CNUED par l'élaboration du programme Agenda MED 21, la réorientation du PAM, la révision de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). L'engagement en faveur du développement durable s'est encore renforcé au cours du processus préparatoire du Sommet de Johannesburg puis lors de l'application au niveau régional du Plan d'application issu de celui-ci, et il a alors abouti à l'élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable ainsi qu'à la formulation de stratégies nationales de développement durable.

La CMDD a été créée en 1995 dans le cadre du PAM à titre d'organe de consultation ayant pour mandat:

- d'identifier, d'évaluer et d'examiner les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux recensés par le programme Agenda MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes, d'évaluer le caractère effectif de la mise en œuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée;
- de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement.

À leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission. Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres siégeant sur un pied d'égalité, comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractante (21 membres), des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable (15 membres).

Lors de sa première réunion (Rabat, décembre 1996), la Commission a élu son premier Comité directeur; elle est convenue d'un programme qui reposait sur des activités à court et à moyen terme répondant à plusieurs des besoins prioritaires de la région méditerranéenne: gestion durable des régions côtières; gestion de la demande en eau; indicateurs pour le développement durable; tourisme; information, sensibilisation et participation; libre-échange et environnement; industrie et développement durable; et gestion du développement urbain

et rural.

La méthode de travail de la Commission a consisté à constituer des groupes thématiques, avec des gestionnaires de tâches et des Centres supports, pour traiter chacun des thèmes retenus. Les fonds du PAM alloués à la CMDD sont considérés comme des crédits d'amorçage, puisque les gestionnaires de tâches et les Centres supports sont invités à rechercher le complément en ressources humaines et financières ainsi qu'en expertise qui est nécessaire pour mener à bien les activités des groupes thématiques.

La deuxième réunion de la Commission (Palma de Majorque, mai 1997) a principalement examiné les progrès accomplis et les problèmes rencontrés depuis la première réunion.

À leur troisième réunion (Sophia Antipolis, octobre 1997), les membres de la CMDD sont convenus de deux ensembles de recommandations et propositions d'action relatifs à la gestion des demandes en eau et à la gestion durable des zones côtières, ainsi que d'un projet de règlement intérieur, pour les soumettre aux Parties contractantes qui les ont adoptés à leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, novembre 1997).

À sa quatrième réunion (Monaco, octobre 1998), la Commission a examiné les progrès accomplis par les six groupes thématiques "à moyen terme" ainsi que les questions se rapportant au suivi des recommandations, à de nouveaux thèmes, à la méthode de travail et à la coopération avec les institutions des Nations Unies et autres partenaires. De plus, et conformément au règlement intérieur propre à la CMDD, un nouveau Comité directeur a été élu.

La cinquième réunion de la CMDD (Rome, juillet 1999) est convenue de deux ensembles de recommandations et propositions d'action relatifs aux thèmes "Indicateurs pour le développement durable", "Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation"; les recommandations sur le thème "Tourisme et développement durable" ont été examinées et finalisées quelques semaines plus tard; puis ces trois ensembles ont été présentés à la Onzième réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999) qui les a adoptés.

À la sixième réunion de la CMDD (Tunis, novembre 2000), les quinze nouveaux membres représentant les trois grands groupes ont pris leurs fonctions et participé à la réunion qui a examiné le "Bilan stratégique", avec ses recommandations et propositions d'action, ainsi qu'un projet de "Déclaration de Tunis"; cette même réunion comportait un important Segment de haut niveau avec la participation de plusieurs Ministres de l'environnement; elle a aussi été l'occasion d'un débat très animé sur le suivi des propositions de la CMDD, les nouveaux thèmes et la méthode de travail possibles, préparant le terrain à un réexamen de ces questions aux prochaines réunions de la CMDD et des Parties contractantes.

Lors de sa première réunion extraordinaire (Monaco, 12 novembre 2001), dont l'organisation avait été décidée en raison de la situation internationale et de la tenue de la Douzième réunion des Parties contractantes (Monaco, 14-17 novembre 2001), les membres de la CMDD ont examiné et mis au point quatre ensembles de conclusions et propositions relatifs aux thèmes "Industrie et développement durable", "Gestion des villes et développement durable", "Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen", et "Mise en œuvre et suivi des recommandations et propositions d'action de la CMDD"; ces propositions de recommandations ont été ensuite examinées et approuvées par la Douzième réunion des Parties contractantes.

La septième réunion de la CMDD (Antalya, mars 2002) a été reportée d'octobre 2001 à mars 2002 en raison de la situation internationale et de ses incidences au niveau régional; comme les questions thématiques des groupes de travail avaient été traitées par la réunion

extraordinaire de la CMDD, la Commission, lors de cette septième réunion, a principalement centré ses travaux sur l'évaluation et les perspectives la concernant, et sur le processus de préparation des "Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable". La réunion est convenue d'une méthodologie pour les "Orientations", elle a décidé de créer une "task force" pour poursuivre la réflexion sur ses perspectives, et a opté pour quelques nouveaux thèmes (financement, agriculture, modes de consommation et déchets).

La huitième réunion de la CMDD (Cavtat, mai 2003) a axé avant tout ses délibérations sur l'examen et la révision des projets de rapports sur la "Vision" et les "Orientations" pour une SMDD, ainsi que sur l'évaluation et les perspectives de la Commission. Entre cette réunion et celle des Parties contractantes, un travail intensif a été entrepris pour examiner et finaliser les documents sur la "Vision" et les "Orientations-cadre". Un ensemble de recommandations relatives à la CMDD a été adopté par la Treizième réunion des Parties contractantes de novembre 2003 lors de laquelle les Parties ont pris note du contenu des deux documents et ont demandé des consultations complémentaires avant leur finalisation. Ces consultations ont eu lieu au cours du premier semestre 2004 avec les réunions de la CMDD et du Bureau des Parties contractantes.

La neuvième réunion de la CMDD (Gênes, juin 2004) a approuvé le texte final de la "Vision" et des "Orientations-cadre" pour une SMDD, avec quelques modifications apportées en réponse à une demande d'observations faite conformément à une décision de la Treizième réunion des Parties contractantes; il a également été débattu du processus préparatoire de la SMDD sous la supervision du nouveau Coordonnateur du PAM/PNUE. Un programme de travail à moyen terme a été examiné, en gardant à l'esprit qu'il serait révisé une fois que la SMDD aurait été finalisée et adoptée. Une nouvelle Partie contractante, l'Union de la Serbie-et-Monténégro, représentée par le Monténégro, a rejoint la CMDD, laquelle compte désormais 37 membres.

### **III. Comité directeur de la CMDD**

Conformément au règlement intérieur de la Commission, un nouveau Comité directeur doit être élu au début de la dixième réunion de la CMDD. En principe, il devrait comprendre le membre qui accueille et celui qui organise conjointement la réunion, ainsi que le Président des Parties contractantes, à savoir, respectivement, les représentants de la Grèce et de l'Italie, en gardant à l'esprit que le nouveau Président du Bureau des Parties contractantes, le représentant de la Slovénie, prendra ses fonctions après la réunion des Parties de novembre prochain; par conséquent, deux autres membres choisis par les Parties contractantes et un membre choisi pour chacun des grands groupes, doivent être désignés.

La liste des membres actuels et passés des Comités directeurs figure à l'annexe VII du présent rapport.

Le 3 juin 2005, il a été demandé par courriel/fax aux membres de la CMDD d'informer le Secrétariat, avant la réunion de la Commission, de leur souhait éventuel d'entrer au Comité directeur.

Pour examiner l'état d'avancement des activités intersessions, aider et conseiller le Secrétariat à leur sujet, le Comité directeur de la CMDD s'est réuni à Rome (Italie) (9<sup>e</sup> réunion, 17-18 janvier 2005), principalement pour examiner le projet de rapport SMDD, puis pour débattre de l'élaboration et de l'utilisation des Notes thématiques stratégiques et faire le point sur les SNDD et sur l'appui à leur accorder.

#### **IV. Processus préparatoire de la SMDD et projet de rapport SMDD**

##### **1. Processus préparatoire de la SMDD**

En application des conclusions et décisions de la 9<sup>ème</sup> réunion de la CMDD (Gênes, 17-19 juin 2004), concernant avant tout l'élaboration de la SMDD et, en particulier, la flexibilité ménagée à l'Unité de coordination "de constituer les groupes de travail ou de recruter les consultants qu'elle jugerait nécessaires", ainsi que de tirer parti des compétences et des informations disponibles aux Centres d'activités régionales "pour éviter les chevauchements d'efforts et économiser des ressources humaines et financières", une session de travail entre les composantes du PAM a été organisée au début juillet 2004 afin d'examiner le processus préparatoire de la SMDD et de se prononcer à ce sujet et sur les attributions respectives. À la suite de cette session, le Coordonnateur a demandé au Directeur du CAR/PB d'assurer la préparation technique du projet de rapport avec le concours de toutes les composantes du PAM et sous sa supervision. A cette fin, un montant financier substantiel a été alloué au CAR/PB sur le budget de la CMDD/PAM pour permettre au Centre de se doter de l'appui technique supplémentaire en vue d'aider à l'élaboration du projet de la SMDD, sans affecter le bon déroulement de son propre programme de travail.

Il a été convenu d'une structure pour le rapport SMDD ainsi que d'une feuille de route, et il a été décidé d'élaborer un rapport SMDD d'une trentaine de pages. Un consultant de haut niveau a été recruté par le CAR/PB, ainsi qu'un spécialiste auxiliaire, pour une période à court terme. Un avant-projet de rapport SMDD (version 1) a été établi et soumis aux composantes du PAM pour une première concertation interne. Un projet révisé (version 2) a alors été préparé et soumis à une réunion d'examen par les pairs qui a eu lieu le 6 décembre 2004 dans les locaux du CAR/PB. Les pairs chargés de l'examen étaient des experts hautement qualifiés sur les questions de la Méditerranée et du développement durable, provenant de divers pays méditerranéens et de la CE (Unité Développement Durable de la DG Environnement).

À la suite de cet examen par les pairs, intéressant, interactif et des plus utiles, il a été apporté des modifications et des améliorations substantielles au projet de rapport. Un rapport presque nouveau (version 3) a alors été établi et soumis à la réunion du Comité directeur de la CMDD lors de sa réunion des 17-18 janvier 2005 à Rome. Ce rapport révisé a été soigneusement examiné, tant dans sa structure que dans son contenu, et les membres du Comité directeur ont proposé des dispositions pratiques pour l'améliorer et en renforcer la qualité et la pertinence.

Après la réunion du Comité directeur, un nouveau rapport remanié (version 4) de la SMDD a été établi et transmis aux membres et partenaires de la CMDD pour observations, au cours des mois de février et mars 2005, et cela en vue de l'atelier régional sur la SMDD qui était organisé à Rome du 5 au 7 avril 2005 et dont le coût était partagé conjointement entre l'Italie et le PAM/PNUE. Cet atelier a réuni la plupart des membres de la CMDD, avec en général deux représentants par pays membre, des représentants d'institutions à vocation environnementale et d'autres instances concernées, ainsi que d'un grand nombre de partenaires d'organisations régionales et internationales.

Cet atelier s'est avéré d'une grande utilité avec une participation très active et des propositions concrètes de révision et d'amélioration du projet de rapport SMDD. Il convient de noter qu'un processus de concertation intensif à divers niveaux avait précédé cet atelier régional.

- au niveau des pays, lesquels avaient soumis des observations détaillées et constructives;
- au niveau des ONG, lesquelles avaient stimulé l'intérêt et organisé des ateliers de consultation dans neuf pays (Espagne, France, Italie, Grèce, Israël, Liban, Égypte, Tunisie et Maroc), et cela au cours du mois de février 2005;
- encore au niveau des ONG, lesquelles avaient organisé un atelier régional à Rome du 12 au 14 mars 2005.

Les consultations des ONG, aux niveaux tant national que régional, étaient impulsées et coordonnées par les Amis de la Terre/MedNet, en étroite coopération avec le Secrétariat de la CMDD/PAM et avec l'appui financier de l'Italie et du PAM/PNUE. Il est important de souligner à cet égard le rôle très actif et utile qu'ont joué les ONG méditerranéennes tout au long du processus préparatoire de la SMDD. De fait, un appel à un soutien politique de haut niveau, concernant en particulier le partenariat euro-méditerranéen, a été préparé et transmis aux Ministres et Directeurs concernés de la CE. Cette campagne proactive des ONG en faveur de la SMDD a été jusqu'ici un moyen très efficace de sensibilisation et d'adhésion politique. Il est prévu que cette campagne en vue d'un appui à la SMDD se poursuivra jusqu'à la Quatorzième réunion des Parties contractantes et le 10<sup>e</sup> anniversaire du partenariat euro-méditerranéen, deux événements qui marqueront le mois de novembre 2005.

À la suite de cet important atelier régional SMDD/CMDD et des diverses observations et propositions de modification auxquelles il a donné lieu, le projet de rapport SMDD a été une nouvelle fois révisé (version 5) et soumis à une autre session d'examen par les pairs qui s'est tenue à Sophia Antipolis le 4 juin 2005. À la suite de cette session, un projet de rapport final (version 6) a été établi et transmis à l'attention des membres et partenaires concernés de la CMDD en tant que principal document de travail pour la dixième réunion de la Commission, ainsi qu'aux points focaux du PAM pour information. Il a également été rendu accessible sur le site Internet du PAM/PNUE en vue d'une consultation publique élargie.

Par le biais d'apports et de propositions spécifiques, ainsi que d'observations mûrement pesées sur la version du rapport, les composantes du PAM ont été étroitement associées à l'élaboration du projet de rapport SMDD pour lequel ont été utilisés, comme principaux documents d'information de référence, la "Vision" et les "Orientations-cadre pour un développement durable en Méditerranée", les "Notes thématiques stratégiques" ainsi que le "Rapport sur l'environnement et le développement", avec d'autres documents d'information pertinents du PAM (PAS MED, PAS BIO, "Stratégie REMPEC", rapports GIZC, etc.) ainsi que des informations pertinentes émanant d'autres institutions, comme les agences des Nations Unies, la CE, la Banque mondiale, le METAP et les ONG.

Cet important projet de document SMDD a fait l'objet d'un tiré à part sous la cote UNEP(DEC)/MED WG. 277/3; en outre, la "Vision" et les "Orientations-cadre" pour une SMDD, tout comme les "Notes thématiques stratégiques" sont toutes accessibles sur le site Internet du PAM: [www.unepmap.org](http://www.unepmap.org)

## 2. Notes thématiques stratégiques

Conformément à la décision de la 9<sup>ème</sup> réunion de la CMDD invitant "les participants à envoyer leurs observations et contributions sur les Notes thématiques", le Secrétariat a communiqué avec les membres de la CMDD pour les inciter à organiser des processus de consultation nationaux en vue d'examiner les huit Notes thématiques et de formuler à leur sujet des observations. Plusieurs membres de la CMDD et des composantes du PAM ont soumis des observations et des contributions, et, dans deux cas au moins, il y a eu un vaste

processus de consultation national, impliquant tous les ministères concernés et les commissions nationales de développement durable.

Compte dûment tenu de toutes les contributions et observations reçues, les Notes thématiques ont été soigneusement révisées, mises au point, améliorées et, autant que possible, présentées sous une forme similaire. Elles visent à présenter de manière concise les diagnostics, les enjeux et les défis, les objectifs, les moyens et les acteurs. Elles ne sont pas destinées à être approuvées mais devraient être régulièrement actualisées et améliorées et, à un stade ultérieur, publiées et largement diffusées. Elles constituent une référence utile pour des orientations et des actions plus détaillées en relation avec les champs d'action prioritaires de la SMDD.

Tout au long du processus préparatoire de la Stratégie, les huit thèmes prioritaires, tels qu'identifiés dans les "Orientations-cadre", ont été ramenés à sept dans la SMDD, puisque les thèmes "énergie" et "changement climatique" ont été regroupés en un seul; dans l'intervalle, les Notes thématiques avaient été pratiquement finalisées, mais cette différence ne gêne pas les références et la consultation. Ces Notes sont accessibles sur le site Internet du PAM.

### 3. Projet de rapport SMDD, indicateurs et suivi

Le projet de rapport SMDD (document UNEP(DEC)/MED WG. 277/3) sera présenté et examiné au cours de la réunion de la CMDD; la majeure partie du temps de la réunion sera consacrée à ce rapport en vue de sa finalisation à l'issue des travaux, et avant qu'il ne soit transmis à la réunion des points focaux du PAM, puis aux Parties contractantes et à leurs partenaires.

Comme il avait été demandé précédemment, un jeu d'indicateurs a été mis au point et annexé au projet de rapport SMDD. Hormis un petit nombre d'indicateurs généraux, quelques 33 indicateurs ont été identifiés, dont 25 concernent les sept domaines d'action prioritaires, et 8 se rapportent à la mobilisation des acteurs, à la mise en œuvre de la Stratégie et au suivi de celle-ci. Tout en procédant à leur examen, il importe de garder cette liste aussi courte que possible pour être en mesure de se former une vue d'ensemble de la situation et de son évolution, en ayant à l'esprit que d'autres indicateurs pourraient être ajoutés lorsque l'on traitera de manière plus approfondie telle ou telle question.

Dans une autre annexe, le rapport SMDD comprend une matrice sur les synergies entre les objectifs et les domaines d'action prioritaires; elle vise à clarifier comment les orientations thématiques et les actions thématiques proposées répondent et contribuent aux quatre grands objectifs de la SMDD; en outre, et selon le cas, référence est faite aux indicateurs concernés tels qu'ils apparaissent dans l'annexe correspondante.

Ce document du Secrétariat a pour visée de présenter d'éventuelles étapes du suivi. Sitôt que le rapport aura été finalisé et approuvé en juin, un vaste processus proactif sera engagé aux niveaux régional et national, avec les objectifs suivants:

- faire en sorte que les Parties contractantes accordent leur appui politique et que chacune s'approprie la Stratégie;
- faire en sorte que les Parties contractantes s'emploient à mettre en œuvre la SMDD en identifiant une série de mesures à prendre et d'actions à entreprendre, et à formuler des propositions correspondantes lors de la prochaine réunion des Parties contractantes en novembre 2005 en Slovaquie;
- inciter les partenaires des grands groupes, notamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, à reprendre à leur

compte la SMDD en faisant des références judicieuses et en ayant recours à son contenu et à ses propositions dans leurs stratégies et programmes d'action respectifs;

- s'assurer une adhésion et prise en considération totales, avec des moyens de mise en œuvre appropriés, de la part des principales institutions internationales et régionales telles que l'UE et le partenariat euro-méditerranéen, la Banque mondiale, le FEM, les agences et programmes des Nations Unies, la Ligue des États arabes et les Fonds arabe pour le développement.

À cette fin, le Secrétariat de la CMDD-PAM/PNUE s'emploierait à inciter les Parties contractantes à engager ces processus et à mobiliser les moyens nécessaires; un mécanisme de suivi serait défini et appliqué pendant les mois de septembre et octobre avant la Quatorzième réunion des Parties contractantes. Le cas échéant, les ONG contribueront à sensibiliser et mobiliser les acteurs et les actions en vue d'un appui et d'un engagement politique de la part des autorités et partenaires concernés.

Avec la marge de temps qui reste d'ici la prochaine réunion des Parties contractantes, il serait d'une extrême importance de finaliser le rapport SMDD à l'issue de la réunion de la CMDD; à cette fin, il est essentiel, compte tenu de toutes les versions qui ont déjà été établies et de toutes les consultations qui se sont déroulées sans relâche en vue d'améliorer le rapport, que les membres et partenaires de la Commission apportent une contribution constructive en proposant des modifications précises, brèves et judicieuses qui amélioreront encore le document et, dans toute la mesure du possible, le rendront plus pertinent, opérationnel, réaliste et politiquement valable.

## **V. Stratégies nationales de développement durable: état et progrès réalisés**

### **1. Aide à l'élaboration de SNDD**

Conformément à la décision de la Douzième réunion des Parties contractantes demandant aux pays d'élaborer des stratégies nationales de développement durable, et afin d'assurer un degré élevé de synergie entre la SMDD et les stratégies nationales, ainsi que l'a prescrit la 9<sup>ème</sup> réunion de la CMDD, le Secrétariat s'est employé à fournir un appui technique et financier à plusieurs pays méditerranéens pour l'élaboration de leur SNDD.

À cette fin, et eu égard aux crédits limités disponibles au budget du PAM/PNUE, le Secrétariat a soumis des demandes d'assistance et a reçu l'obligeant, concours financier de l'Italie et de Monaco, en complément des montants du Fonds d'affectation spéciale, afin d'appuyer l'élaboration de SNDD en Égypte, au Monténégro, au Maroc et en Syrie. Des consultations avec le programme de coopération Azahar de l'Espagne sont en cours, une réponse positive et très encourageante ayant été reçue de celui-ci. Le processus de finalisation de ce type d'appui devrait se conclure dans les tout prochains mois et devrait permettre de contribuer à l'élaboration de SNDD en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Liban et en Tunisie, de même qu'à l'organisation d'un atelier régional sur les SNDD qui se tiendrait au cours du deuxième trimestre 2006.

L'élaboration de ces stratégies nationales devrait généralement s'effectuer en l'espace d'un an; un concours complémentaire est recherché auprès d'autres acteurs régionaux et internationaux tels que le PNUD, la GTZ (coopération technique allemande) et les Fonds arabes. Le PNUD a déjà accepté de d'appuyer conjointement l'élaboration de la SNDD du Monténégro. Des travaux ont été amorcés pour les SNDD du Monténégro et de la Syrie; ils portent notamment sur la réalisation d'inventaires, l'appui politique, la mobilisation de partenaires et le lancement d'un processus de consultations; des projets de "Visions" et d'"Orientations-cadre" respectifs ont été établis, et les premiers ateliers organisés.

S'agissant du Maroc et de l'Égypte, les travaux viennent tout juste de commencer. Pour les quatre autres pays, le processus préparatoire devrait démarrer une fois que l'Espagne aura formellement confirmé son appui, avant octobre prochain comme on peut l'escompter.

Dans ce contexte, la CMDD/PAM a coopéré avec le DAES et la CDD des Nations Unies à l'organisation et à la facilitation d'un atelier régional sur les SNDD dans les pays arabes. Étant donné l'avantage comparatif qu'il y a à travailler dans le cadre du PAM/PNUÉ et de sa CMDD, le Secrétariat a été en mesure de collecter et d'évaluer les informations pertinentes émanant d'une majorité de pays méditerranéens. Ces informations ont présenté un grand intérêt pour la CDD-ONU qui compte recevoir de tous les pays des rapports d'avancement sur l'élaboration de leur SNDD, conformément à la décision du Sommet de Johannesburg.

Des mandats concernant ces SNDD ont été établis et proposés aux pays en leur demandant de veiller à bien s'approprier leur document, avec un engagement politique fort et une large participation centrée sur des objectifs stratégiques et des moyens de mise en œuvre réalistes. Le processus préparatoire ci-après a été conçu et transmis aux pays concernés pour l'élaboration de leur SNDD. Il constitue un cadre directif, précisant une série d'étapes et d'actions recommandées, à savoir:

- Inventaire: entreprendre un inventaire et préparer une évaluation des activités/programmes/politiques/institutions se rapportant à l'environnement et au développement qui soient pertinents pour le développement durable, y compris l'analyse des acquis, entraves et besoins en matière de promotion d'une stratégie nationale de développement durable;
- Appui politique: assurer un niveau élevé d'appui politique à l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable avec appropriation par le pays (et pas seulement un rapport à faire rédiger par un groupe d'experts) en contactant et informant toutes les institutions nationales concernées, certaines d'entre elles devenant alors partenaires au sein d'un comité directeur;
- Partenaires: identifier les principales parties prenantes, définir et instaurer un mécanisme de consultation favorisant l'approche participative, associant étroitement les secteurs public, privé et la société civile, ainsi qu'un représentant d'organisations régionales et internationales actives;
- Mécanisme de consultation: désigner et mettre en place une équipe pluridisciplinaire nationale d'experts des secteurs public, privé et de la société civile, correspondant aux enjeux, défis et priorités de développement durable du pays. Constitué en tant que comité directeur se réunissant régulièrement (au moins quatre fois jusqu'à la finalisation de la SNDD) pour examiner l'état d'avancement des travaux, il pourrait se composer de 8 à 10 membres provenant de grands ministères, du secteur privé/chambres de commerce, des ONG, universités et instituts de recherche. Ces membres pourraient aussi être considérés comme des experts auxquels il serait également demandé d'établir certains rapports en fonction de leurs qualifications, en plus de leur participation active aux délibérations;
- Élaboration de la SNDD: concevoir le processus participatif avec ses contributions, résultats et calendrier, soit au minimum les éléments suivants:
  - a. Préparation d'une brève "Vision nationale pour le développement durable" et préparation d'un bref document d'"Orientations-cadre";
  - b. Identification et préparation de contributions spécifiques en tant qu'apports à la SNDD;
  - c. Élaboration du document SNDD (20-25 pages);

- d. Consultations régulières entre parties prenantes et membres du comité directeur pour examiner les progrès réalisés;
- e. Définition des mesures et indicateurs de mise en œuvre et de suivi;
- f. Organisation d'ateliers nationaux pour lancer l'élaboration, examiner l'état d'avancement, assurer la participation du public et finaliser le rapport SNDD.

Une fois que la "Vision" et les "Orientations-cadre" ont été finalisées, les Notes thématiques rédigées et l'élaboration de la SMDD amorcée, le Secrétariat a engagé des consultations avec les pays sur les SNDD, pour faire en sorte que le processus préparatoire de celles-ci suive celui adopté pour la SMDD et que, de la sorte, il tire parti de ses résultats. En fait, quand la SMDD sera finalisée à la réunion de la CMDD, les 8 pays susmentionnés ne devraient pas avoir fait de progrès substantiels dans la préparation de leurs SNDD respectives, hormis la "Vision" et les "Orientations-cadre" pour certains d'entre eux.

Par conséquent, ce décalage chronologique entre les processus nationaux et le processus régional devrait permettre aux pays, en élaborant leur stratégie nationale, de tenir dûment compte des objectifs, orientations et actions proposés dans la SMDD. Qui plus est, il serait souhaitable que, pour les SNDD existantes, il soit également tenu compte du contenu de la SMDD et des engagements qu'il implique tout au long du processus de révision et d'actualisation de ces stratégies nationales.

## 2. Bilan régional des SNDD en Méditerranée

Suite à la demande de plusieurs Parties contractantes et membres de la CMDD d'évaluer l'état des activités concernant le développement durable dans la région, en particulier la mise en place de commissions nationales de développement durable et l'élaboration de stratégies nationales, un Bilan régional a été réalisé entre juillet 2004 et mars 2005; un projet de rapport a été établi et adressé pour observations, en décembre 2004, aux représentants des pays au sein de la CMDD et aux Parties contractantes. Depuis lors, le document a été révisé et amélioré au moyen de renseignements complémentaires

Ce bilan a été établi sur la base des renseignements disponibles, accessibles sur le Internet ou pouvant être obtenus auprès des pays en réponse à un questionnaire, et sur la base de projets de "profils de pays". La plupart des pays ont répondu concrètement, contribuant à ce bilan régional par la communication d'observations et de documents pertinents.

Ce projet de Bilan régional sera distribué pour information sous la cote UNEP(DEC)/ MED WG. 277/Inf.1. Il présente encore des lacunes qui devront être comblées dès que les informations actualisées seront communiquées; sous sa forme actuelle, il montre déjà qu'il n'existe dans les pays que peu d'activités coordonnées en faveur du développement durable et qu'un nombre restreint de commissions nationales de développement durable ont été mises en place. Cependant, il est avéré qu'une prise de conscience s'étend rapidement et que des mesures importantes sont prévues dans de nombreux pays.

À partir de ce Bilan régional, des Lignes directrices pour des cadres stratégiques de développement durable ont été établies au moyen de méthodologies existantes (OCDE/PNUD et DAES/CDD-ONU) et en tirant parti de l'expérience acquise en Méditerranée ou ailleurs. Ces Lignes directrices, constituant la partie 5 du Bilan régional, sont utilisées pour l'élaboration des SNDD en gardant présent à l'esprit qu'elles doivent être adaptées, s'il y a lieu, à chaque contexte national.

En outre, le Bilan comprend de brefs projets de "Profils de pays" qui nécessitent d'être révisés et tenus régulièrement à jour de sorte qu'on puisse se former en permanence la vue la plus précise possible des processus, institutions et actions de développement durable dans un pays méditerranéen donné et dans l'ensemble de la région. Une fois que sera

achevé l'actuel processus de révision, le document sera rendu accessible sur le site Internet dans le but de mettre régulièrement à jour le contenu des "Profils de pays" et du Bilan, si possible sur une base annuelle. Le Secrétariat contactera les pays et les partenaires concernés à un stade ultérieur pour solliciter d'eux des renseignements revus et actualisés.

## **VI. Traitement de questions thématiques de la CMDD par les composantes du PAM**

Tout en s'employant principalement à finaliser le Rapport sur l'environnement et le développement (RED) et à élaborer le projet de rapport SMDD, le CAR/PB a également contribué, dans le cadre du thème "Libre-échange et environnement", à l'étude d'impact sur la durabilité lancée par la CE. Le Centre a en outre, de concert avec la FAO, approfondi l'analyse et les connaissances sur les questions de développement rural. Il a incité trois pays – le Maroc, la Tunisie et la France – à établir une stratégie et des plans d'efficacité pour la gestion de l'eau en application de la recommandation adoptée sur le thème "Gestion durable des demandes en eau". Enfin, le CAR/PB a travaillé sur le jeu d'indicateurs afin d'identifier les plus appropriés pour le suivi de la SMDD.

En application d'une recommandation de la CMDD sur le thème "Gestion des zones côtières", le CAR/PAP a préparé un projet de Protocole sur la GIZC en Méditerranée qui sera présenté aux prochaines réunions des points focaux du PAM et des Parties contractantes. Si le temps disponible le permet, il sera fait au cours de la réunion une brève communication pour informer les membres de l'état d'avancement des travaux. En outre, le Centre a travaillé sur le thème "Gestion et gouvernance locales" pour lequel une note de synthèse a été établie en coopération avec le CEDARE.

En application d'une recommandation de la CMDD sur le thème "Industrie", le CAR/PP a établi et publié, en plusieurs langues, une brochure pratique sur les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE) pour la promotion de la production plus propre. Le Centre a également contribué à la mise en place d'un Centre pour la production plus propre en Bosnie-Herzégovine, à la promotion de normes de durabilité au sein des entreprises et à la promotion du transfert de connaissances par des publications et ateliers pratiques.

Bien qu'il n'ait pas contribué directement aux activités de la CMDD, le REMPEC a été associé à l'élaboration de la SMDD avec toutes les autres composantes du PAM; en particulier, il a établi une Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires en tenant dûment compte de la SMDD.

## **VII. Programme de travail de la CMDD**

Comme on l'a vu ci-dessus à la section sur les questions thématiques, plusieurs activités de la CMDD sont en cours, comme "Libre-échange et environnement", "Financement et coopération pour le développement durable", "Gouvernance locale" et "Développement rural". S'agissant d'autres thèmes pour lesquels des recommandations et des propositions d'action ont déjà été élaborées et adoptées, toute une série d'activités de suivi sont actuellement menées, comme pour les thèmes "Gestion de la demande en eau", "Indicateurs pour le développement durable", "Industrie et développement durable", "Gestion intégrée des zones côtières" et "Information, sensibilisation et participation du public". Ces activités sont entreprises par les Centres supports concernés et les précédents gestionnaires de tâches.

Lors de la 9<sup>e</sup> réunion de la CMDD, un programme de travail à moyen terme a été proposé et approuvé en gardant à l'esprit qu'il "serait réévalué une fois que la SMDD aurait été adoptée".

Compte tenu de l'importance de la SMDD, toutes les composantes concernées de la CMDD-PAM/PNUE, à commencer par le Secrétariat et le CAR/PB, ont accordé une grande place à l'élaboration du projet de rapport depuis juillet 2004. Cependant, eu égard aux questions prioritaires définies dans le chapitre II du rapport de la SMDD, ainsi qu'aux questions transversales incluses dans le chapitre III, il est proposé d'agencer le nouveau programme de la CMDD, du moins pour les six prochaines années, autour de ces questions prioritaires, tout en ménageant une certaine flexibilité pour les questions émergentes ou, si une attention doit leur être prêtée, sur les questions précédentes, la dernière année étant consacrée au bilan général de la SMDD.

Pour toutes les questions thématiques à inclure dans le programme de travail de la CMDD, il sera amplement tiré parti des travaux intensifs entrepris pour l'élaboration de la SMDD, du Rapport sur l'environnement et le développement, du Protocole GIZC, de la "Stratégie REMPEC", du PAS MED et du PAS BIO, ainsi que des informations pertinentes accessibles auprès d'autres sources, de manière à abrégier le plus possible la partie analytique et à mieux se concentrer sur les aspects stratégiques et politiques, en privilégiant les moyens de mise en œuvre et les questions de gouvernance, avec des propositions d'action plus concrètes. Autant que possible et en fonction des moyens disponibles, des forums régionaux et sous-régionaux seront organisés de manière à assurer une plus large participation des experts concernés et une meilleure communication des résultats.

Le programme proposé pour les six prochaines années figure à l'annexe I du présent rapport.

Selon les besoins et l'opportunité, les questions thématiques proposées seront traitées au cours de la même période qu'elles le seront à la CDD-ONU et, comme dans le cas de celle-ci, il y aurait une première année consacrée à l'examen et une seconde aux questions politiques, à moins que l'intégralité d'un thème puisse être traitée en une année lorsque l'on dispose déjà de suffisamment d'éléments analytiques. Pour la plupart de ces questions thématiques, des groupes de travail se composant de 5 à 8 experts qualifiés provenant de membres de la CMDD ainsi que 2 à 3 représentants qualifiés de partenaires et observateurs seront constitués avec l'appui des composantes du PAM concernées et d'autres institutions compétentes.

Il serait nécessaire, au cours de la réunion de la CMDD, d'examiner le programme et la méthode de travail proposés, et de décider des prochaines étapes, y compris, au moins, la désignation des centres supports et des gestionnaires de tâches pour les questions thématiques du prochain exercice biennal.

Enfin, pour exécuter efficacement ce nouveau programme de travail basé avant tout sur les domaines d'action prioritaires de la SMDD tout en accordant l'attention voulue au plus grand nombre possible de questions transversales, pour chacun des thèmes retenus dans le programme de travail, quatre thèmes au maximum seraient traités au cours d'une année, avec des groupes de travail correspondants, en passant à six thèmes en 2006/2007 de manière à pouvoir consacrer l'exercice 2010/11 au bilan général de la SMDD. Cependant, étant donné que le contexte méditerranéen évolue et se transforme rapidement, et en rappelant que la principale fonction de la CMDD est de servir d'enceinte et d'organe de consultation pour le développement durable dans la région, ce programme de travail pluriannuel devrait ménager suffisamment de flexibilité pour d'autres questions qu'il s'imposerait de traiter, par exemple en revisitant des recommandations précédentes de la CMDD (indicateurs, libre-échange, financement et coopération) ou en abordant des

questions transversales spécifiques (éducation, recherche & développement, renforcement des capacités, moyens de mise en œuvre) ou des questions émergentes.

### **VIII. Déclaration politique sur la SMDD**

En dehors du rapport SMDD proprement dit, le “paquet SMDD” comprendra la “Vision” et les “Orientations-cadre” en tant que documents politiques complémentaires de référence, avec les Notes thématiques et le Rapport sur l’environnement et le développement comme documents d’information de référence. Cependant, pour garantir un appui politique plus élevé et une adhésion plus solide à la Stratégie, ainsi qu’un engagement des Parties contractantes à la mettre en œuvre, une déclaration politique sera élaborée en s’attachant aux principaux messages qui se dégagent de la SMDD et aux obligations les plus déterminantes qui en découlent.

Un avant-projet de texte devrait être présenté au cours de la réunion de la CMDD et, si possible, transmis aux membres quelques jours auparavant. Bien que cette déclaration politique serait finalisée et soumise pour approbation à la prochaine réunion des Parties contractantes, il conviendrait de faire, sans attendre, bon usage de ce projet de texte pour rechercher une approbation de la SMDD pendant la période qui s’écoulera jusqu’à la réunion des points focaux du PAM et à la réunion des Parties contractantes qui sera appelée à l’adopter.

### **IX. Onzième réunion de la CMDD**

En plus des progrès réalisés dans l’exécution du programme de travail de la CMDD et du suivi auquel il donnera lieu, la onzième réunion de la CMDD devrait examiner l’état d’avancement de la mise en œuvre de la SMDD, en particulier son adoption effective par les pays et les partenaires concernés par le biais de mesures et d’initiatives prises dans le respect des engagements souscrits à la CMDD et surtout à la prochaine réunion des Parties contractantes. De plus, la onzième réunion devrait examiner l’état d’élaboration et/ou de mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable. Dans son ordre du jour provisoire, cette réunion pourrait aussi aborder la question des “Initiatives de partenariat” en Méditerranée, à commencer par celles qui auraient été ou pourraient être lancées en relation avec la mise en œuvre de la SMDD.

Il est proposé de tenir la prochaine réunion de la CMDD en juin 2006, probablement sur 3 journées de travaux, plus une demie journée pour l’approbation des conclusions et décisions. S’agissant du lieu de la réunion, le Secrétariat a reçu de Chypre une expression officielle d’intérêt. En tout cas, il importera de décider des dates et du lieu de la réunion à la CMDD d’Athènes, en ayant à l’esprit que le coût global d’une réunion CMDD est de l’ordre de 100 000 euros en fonction du pays et de la ville d’accueil; le partage prévu du coût s’établirait comme suit:

- Les deux tiers au moins du coût global à la charge d’un pays, d’une ville, d’une autorité locale ou d’un partenaire du secteur privé accueillant la réunion et qui font partie de l’Union européenne;
- Un tiers au moins du coût pour les autres pays méditerranéens..

## Annexe I

### Proposition de programme de travail de la CMDD

Au cours des dix dernières années, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a traité les thèmes prioritaires suivants sur la base d'activités correspondant à certains des besoins primordiaux de la région méditerranéenne:

- Gestion durable des zones côtières
- Gestion de la demande en eau
- Indicateurs pour le développement durable
- Tourisme durable
- Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation du public
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen
- Industrie et développement durable
- Gestion du développement urbain.

Pour chacun de ces thèmes prioritaires, des groupes de travail ont été constitués, avec l'appui des composantes du PAM avant tout; des ensembles respectifs de recommandations et de propositions d'action ont été établis et soumis aux réunions des Parties contractantes qui, dans l'ensemble, les ont adoptés en y apportant dans certains cas des modifications mineures.

Ainsi, compte tenu de son importance, il a été convenu de travailler sur le thème "Financement et coopération pour le développement durable", pour lequel un groupe de travail a été créé, ce qui a débouché sur une analyse approfondie assortie d'une série de propositions.

En outre, à la suite de l'application, par les composantes concernées du PAM, de certaines des recommandations comme celles ayant trait aux thèmes "eau", "gestion côtière", "industrie" et "indicateurs", les membres de la CMDD sont convenus que, jusqu'à ce qu'un nouveau programme de travail soit défini, les thèmes suivants pourraient être abordés sans que, à ce stade, des groupes de travail spécifiques soient nécessairement mis sur pied ; il s'agissait des thèmes:

- Gestion et gouvernance locales
- Agriculture et développement rural
- Gestion des déchets
- Gestion et prévention des risques naturels.

De fait, des progrès ont été réalisés à propos des deux premiers thèmes, par le CARPAP et le CAR/PB respectivement. Ces thèmes devraient être pris en compte dans le cadre du nouveau programme de travail de la CMDD.

À la suite des propositions de la CMDD et en application d'une décision des Parties contractantes, une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) a été élaborée. La Stratégie expose les principaux besoins et défis de la région, elle identifie quatre grands objectifs et ensembles d'actions à réaliser dans les sept domaines d'action prioritaires suivants:

- Meilleure gestion des ressources et de la demande en eau
- Meilleure gestion de l'énergie et atténuation des effets du changement climatique
- Mobilité durable par une gestion appropriée des transports
- Tourisme durable en tant que secteur économique porteur
- Agriculture de qualité et développement rural durable
- Développement urbain durable
- Gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

Dans la proposition de programme de travail pluriannuel de la CMDD, il est dûment tenu compte des objectifs/orientations et actions proposés pour les sept domaines d'action prioritaires interdépendants de la SMDD, des objectifs du Millénaire pour le développement, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, du programme de travail de la CDD-ONU et de leur adaptation au contexte méditerranéen.

Le programme de travail pluriannuel de la CDD-ONU est le suivant:

<i>Cycle</i>	<i>Groupe thématique</i>
2004/2005	Eau; assainissement; établissements humains
2006/2007	Énergie; développement industriel; changement climatique
2008/2009	Agriculture; développement rural; désertification
2010/2011	Transports; gestion des déchets; consommation et production
2012/2013	Biodiversité; biotechnologie; tourisme; montagnes
2014/2015	Ressources marines
2016/2017	Évaluation de la mise en œuvre

Le nouveau programme de travail de la CMDD couvrira les six prochaines années, sur la base de cycles de deux années, dont chacun est centré sur des groupes thématiques de questions sélectionnées issues de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, tels que spécifiés dans les tableaux ci-dessous.

Dans chaque cycle, les groupes thématiques de questions seront traités de manière intégrée, en tenant compte des défis multiples, y compris ceux se rapportant à l'environnement et à la culture, mais aussi aux problématiques sociales et économiques, et enfin à la mondialisation, la coopération et la gouvernance régionales.

Comme pour le programme de travail de la CDD-ONU, la CMDD fonctionnera sur la base de "cycles d'application" de deux années, soit une année consacrée à l'"examen" et l'autre aux "politiques". Lors de la première année "Examen" du cycle seront évalués les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du développement durable et seront identifiés les contraintes, les obstacles et les barrières rencontrés. Lors de la seconde année "Politiques" du cycle seront définies les mesures politiques en vue d'accélérer la réalisation et de mobiliser les moyens d'action nécessaires pour surmonter ces contraintes, obstacles et barrières.

Cependant, s'agissant des questions pour lesquelles le PAM et ses partenaires ont déjà amassé suffisamment de connaissances analytiques - comme pour l'eau, la pollution marine et la gestion du littoral -, la première année du cycle pourrait être immédiatement consacrée aux questions politiques et la seconde année se concentrer sur des actions pilotes.

Il s'agit d'envisager chaque question dans le cadre général de la SMDD et de manière intégrée, de prendre dûment en compte, s'il y a lieu, une série de questions transversales tout au long des années d'examen et d'élaboration de politiques, avec des propositions correspondantes; ces questions transversales, telles qu'indiquées dans la dernière colonne des tableaux ci-dessous, concernent avant tout la gouvernance, les mécanismes et les moyens de mise en œuvre.

Il est proposé d'avoir 4 questions thématiques par exercice biennal (jusqu'à 6 en 2006/2007 de manière à permettre la préparation du bilan général de la SMDD en 2010/11), qui pourraient être traitées comme suit:

- Les composantes concernées du PAM seraient les centres chefs de file et les partenaires régionaux intéressés feraient office de centres supports.
- Dans tous les cas, les composantes concernées du PAM seront associées à toutes les questions.
- Des groupes de travail seront constitués, avec 5 à 8 experts qualifiés provenant de membres de la CMDD et 2 à 3 experts qualifiés provenant de partenaires et d'observateurs; 1 ou 2 gestionnaires de tâches seraient désignés pour coordonner les activités et travailler étroitement avec les centres supports.
- De concert avec les centres supports, les gestionnaires de tâches s'emploieront à mobiliser des ressources financières, en complément aux fonds CMDD/PAM généralement limités qui seraient utilisés comme capital d'amorçage ou catalyseur.
- Le ou les gestionnaires de tâches, auraient, de concert avec les centres supports, à définir le plus rapidement possible les questions spécifiques à traiter. À cette fin, les objectifs, orientations et actions de la SMDD, ainsi que les autres documents pertinents, recevraient toute la considération voulue de manière à préciser comme il convient les tâches et mandats des groupes de travail concernés, et ce en vue d'obtenir des résultats pertinents, réalistes et concrets. À cet égard, les indications des colonnes 3, 4 et 5, tirées de la SMDD, sont fournies aux fins d'information et d'orientation.

La question thématique "Mer, zones côtières et ressources marines" serait traitée sur l'ensemble des cycles biennaux, par le biais d'un volet différent à chaque cycle tel que pollution marine/pollution maritime/biodiversité ou gestion des zones côtières.

Le programme de travail de la CMDD de chaque cycle revisitera et approfondira aussi les ensembles précédents de recommandations et propositions d'action. Une flexibilité suffisante sera ménagée dans la conception du futur programme de travail pour définir des propositions d'action d'ordre plus opérationnel et permettre à la CMDD d'aborder des questions d'une importance pressante.

Il serait nécessaire, au cours de la réunion de la CMDD, d'examiner le programme et la méthode de travail proposés, et de décider des prochaines étapes, y compris, au moins, la désignation des centres supports et des gestionnaires de tâches pour le groupe de questions thématiques du prochain exercice biennal.



PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2005/2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabiliser la gestion de la demande en eau</li> <li>• Gestion intégrée des ressources en eau</li> <li>• Accès à l'eau et à l'assainissement</li> <li>• Promouvoir la gouvernance de la gestion de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Appliquer des techniques économes en eau dans l'irrigation et impliquant aussi l'industrie et le tourisme</li> <li>• Instaurer des systèmes appropriés de tarification/fiscalité</li> <li>• Réduire les pertes qui ne sont pas inévitables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• IME</li> <li>• CAR/PP</li> </ul> Autres partenaires à identifier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> </ul> </li> <li>• <b>Moyens:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> <li>- Moyens financiers innovants</li> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche &amp; développement</li> <li>- Formation et renforcement des capacités</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie et changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des politiques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables</li> <li>• Accès à l'électricité</li> <li>• Appuyer l'application du Protocole de Kyoto</li> <li>• S'adapter au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer des objectifs globaux et sectoriels pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans les SNDD</li> <li>• Rationaliser le concept d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales</li> <li>• Élaborer des plans pour anticiper les risques et adapter les zones de la Méditerranée au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• MEDREP</li> <li>• OME</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution marine par les navires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et combattre la pollution marine par les navires</li> <li>• Éliminer la pollution opérationnelle par les navires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les objectifs spécifiques pertinents de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires, selon le calendrier convenu à cet effet.</li> <li>• augmentation de l'aide et appui à l'application de la stratégie de la part de l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REMPEC</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion intégrée des zones côtières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la gestion et le développement équilibrés et intégrés des zones côtières</li> <li>• Garantir à tous un accès sans entrave à la côte</li> <li>• Préserver, renforcer ou réhabiliter le patrimoine côtier</li> <li>• Éviter une urbanisation linéaire et continue</li> <li>• Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre de recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Renforcer les dispositifs et capacités pour leur application</li> <li>• Promouvoir des législations, mécanismes et outils de GIZC dans les pays qui n'en possèdent pas encore</li> <li>• Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels et technologiques, interdire les constructions dans les zones à haut risque et intégrer la prévention des risques dans les plans de développement urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PAP</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul> </li> </ul>

PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2006/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabiliser la gestion de la demande en eau</li> <li>• Gestion intégrée des ressources en eau</li> <li>• Accès à l'eau et à l'assainissement</li> <li>• Promouvoir la gouvernance de la gestion de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Appliquer des techniques économes en eau dans l'irrigation et impliquant aussi l'industrie et le tourisme</li> <li>• Instaurer des systèmes appropriés de tarification/fiscalité</li> <li>• Réduire les pertes qui ne sont pas inévitables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• IME</li> <li>• CAR/PP</li> </ul> Autres partenaires à identifier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> </ul> </li> <li>• <b>Moyens:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> <li>- Moyens financiers innovants</li> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche &amp; développement</li> <li>- Formation et renforcement des capacités</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie et changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des politiques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables</li> <li>• Accès à l'électricité</li> <li>• Appuyer l'application du Protocole de Kyoto</li> <li>• S'adapter au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer des objectifs globaux et sectoriels pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans les SNDD</li> <li>• Rationaliser le concept d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales</li> <li>• Élaborer des plans pour anticiper les risques et adapter les zones de la Méditerranée au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• MEDREP</li> <li>• OME</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution marine par les navires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et combattre la pollution marine par les navires</li> <li>• Éliminer la pollution opérationnelle par les navires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les objectifs spécifiques pertinents de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires, selon le calendrier convenu à cet effet.</li> <li>• augmentation de l'aide et appui à l'application de la stratégie de la part de l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REMPEC</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion intégrée des zones côtières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la gestion et le développement équilibrés et intégrés des zones côtières</li> <li>• Garantir à tous un accès sans entrave à la côte</li> <li>• Préserver, renforcer ou réhabiliter le patrimoine côtier</li> <li>• Éviter une urbanisation linéaire et continue</li> <li>• Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre de recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Renforcer les dispositifs et capacités pour leur application</li> <li>• Promouvoir des législations, mécanismes et outils de GIZC dans les pays qui n'en possèdent pas encore</li> <li>• Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels et technologiques, interdire les constructions dans les zones à haut risque et intégrer la prévention des risques dans les plans de développement urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PAP</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agriculture de qualité &amp; développement rural durable</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Libéralisation maîtrisée et promotion de produits méditerranéens de qualité</li> <li>• Promouvoir une agriculture productive et raisonnée</li> <li>• Améliorer le développement rural et la gouvernance locale</li> <li>• Promouvoir la gestion durable des zones rurales et du milieu naturel de la Méditerranée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une politique régionale pour renforcer la reconnaissance de la qualité des produits agricoles traditionnels de la Méditerranée</li> <li>• Appliquer dans les pays en développement des politiques agricoles visant à rationaliser les structures agricoles</li> <li>• Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des collectivités locales et des acteurs locaux</li> <li>• Réduire les impacts de la désertification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PBAC</li> <li>• CIAHEM</li> <li>• FAO</li> </ul> <p>Autres partenaires à identifier</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tourisme durable</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les effets territoriaux et environnementaux dommageables du tourisme</li> <li>• Promouvoir l'aménagement d'installations touristiques durables et accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les collectivités locales</li> <li>• Améliorer la gouvernance en vue d'un tourisme durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Promouvoir une répartition plus équilibrée des touristes entre les destinations et sur l'ensemble de l'année</li> <li>• Développer la formule du " tourisme payback"</li> <li>• Explorer la possibilité d'appliquer des systèmes de taxation sur la base du transport (maritime et aérien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• CAR/PAP</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	

PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2007/2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agriculture de qualité &amp; développement rural durable</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Libéralisation maîtrisée et promotion de produits méditerranéens de qualité</li> <li>• Promouvoir une agriculture productive et raisonnée</li> <li>• Améliorer le développement rural et la gouvernance locale</li> <li>• Promouvoir la gestion durable des zones rurales et du milieu naturel de la Méditerranée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une politique régionale pour renforcer la reconnaissance de la qualité des produits agricoles traditionnels de la Méditerranée</li> <li>• Appliquer dans les pays en développement des politiques agricoles visant à rationaliser les structures agricoles</li> <li>• Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des collectivités locales et des acteurs locaux</li> <li>• Réduire les impacts de la désertification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BP/RAC</li> <li>• CIAHEM</li> <li>• FAO</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> </ul> </li> <li>• <b>Moyens:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> <li>- Moyens financiers innovants</li> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche-développement</li> <li>- Formation et renforcement des capacités</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tourisme durable</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les effets territoriaux et environnementaux dommageables du tourisme</li> <li>• Promouvoir l'aménagement d'installations touristiques durables et accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les collectivités locales</li> <li>• Améliorer la gouvernance en vue d'un tourisme durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Promouvoir une répartition plus équilibrée des touristes entre les destinations et sur l'ensemble de l'année</li> <li>• Développer la formule du "tourisme payback" (à contribution volontaire pour l'environnement)</li> <li>• Explorer la possibilité d'appliquer des systèmes de taxation sur la base du transport (maritime et aérien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• CAR/PAP</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pollution marine : Protocole "tellurique"</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et réduire la pollution d'origine terrestre en réalisant les objectifs du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, adopté en 1997</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre</li> <li>• Réduire les polluants provenant de sources industrielles</li> <li>• Équiper toutes les villes côtières de systèmes de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPOL</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Biodiversité</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les pertes de biodiversité marine et côtière dans la région méditerranéenne</li> <li>• Intégrer les pêcheries méditerranéennes dans un système de gestion très complet à base écosystémique</li> <li>• Restaurer les stocks de poisson épuisés, réglementer le développement de l'aquaculture de manière à réduire au minimum ses impacts sur l'environnement et la diversité biologique marine et côtière ainsi que les conflits avec d'autres utilisations des zones côtières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et compléter le réseau d'aires protégées marines et côtières</li> <li>• Promouvoir la création de nouvelles générations d'aires protégées</li> <li>• Créer aux moins 30 ASPIM d'ici à la fin de 2012</li> <li>• Assurer la coordination et la synergie des activités menées par les organisations et réseaux internationaux</li> <li>• Encourager dans la pêche et l'aquaculture les bonnes pratiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/ASP</li> <li>• UICN</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<p><b>suivi:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul>
--	---	---	---	--	---

PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2008/2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement urbain durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper et planifier la croissance urbaine escomptée</li> <li>• Renforcer la valeur du patrimoine des villes méditerranéennes</li> <li>• Améliorer la qualité de la vie et réduire les inégalités</li> <li>• Améliorer la gouvernance urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Promouvoir un aménagement de l'espace articulant des politiques de planification des transports</li> <li>• Promouvoir au plan international l'identité des villes méditerranéennes</li> <li>• Promouvoir des transports urbains durables</li> <li>• Multiplier les occasions d'intervention politique au niveau urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PAP</li> <li>• MEDCITÉS</li> <li>• CAR/PB</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> </ul> </li> <li>• <b>Moyens:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> <li>- Moyens financiers innovants</li> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche-développement</li> <li>- Formation et renforcement des capacités</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transports durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les systèmes de transport euro-méditerranéens</li> <li>• Améliorer l'intégration des transports par route, par rail et par mer</li> <li>• Découplage de la croissance des transports et de la croissance du PIB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un cadre de transports euro-méditerranéens durables</li> <li>• Appuyer des politiques d'investissement et d'incitation visant à stabiliser ou à réduire la part du transport routier et à promouvoir des systèmes de transport alternatifs</li> <li>• Réduire la congestion et la pollution du trafic urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• REMPEC</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution marine : Protocole "tellurique"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et réduire la pollution d'origine terrestre en réalisant les objectifs du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, adopté en 1997</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre</li> <li>• Réduire les polluants provenant de sources industrielles</li> <li>• Équiper toutes les villes côtières de systèmes de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MED POL</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Biodiversité</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les pertes de biodiversité marine et côtière dans la région méditerranéenne</li> <li>• Intégrer les pêcheries méditerranéennes dans un système de gestion très complet à base écosystémique</li> <li>• Restaurer les stocks de poisson surexploités, réglementer le développement de l'aquaculture de manière à réduire au minimum ses impacts sur l'environnement et la diversité biologique marine et côtière ainsi que les conflits avec d'autres utilisations des zones côtières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et compléter le réseau d'aires protégées marines et côtières</li> <li>• Promouvoir la création de nouvelles générations d'aires protégées</li> <li>• Créer aux moins 30 ASPIM d'ici à la fin de 2012</li> <li>• Assurer la coordination et la synergie des activités menées par les organisations et réseaux internationaux</li> <li>• Encourager dans la pêche et l'aquaculture les bonnes pratiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPA/RAC</li> <li>• IUCN</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b></li> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul>
--	---	--	---	--	--

PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMMD					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2009/2010	• Développement urbain durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper et planifier la croissance urbaine escomptée</li> <li>• Renforcer la valeur du patrimoine des villes méditerranéennes</li> <li>• Améliorer la qualité de la vie et réduire les inégalités</li> <li>• Améliorer la gouvernance urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'examen de la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Promouvoir un aménagement de l'espace articulant des politiques de planification des transports</li> <li>• Promouvoir au plan international l'identité des villes méditerranéennes</li> <li>• Promouvoir des transports urbains durables</li> <li>• Multiplier les occasions d'intervention politique au niveau urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PAP</li> <li>• MEDCITÉS</li> <li>• CAR/PB</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche et partenariat:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrée</li> <li>- Approche participative</li> <li>- Gouvernance</li> <li>- Société civile, ONG &amp; et secteur privé</li> </ul> </li> <li>• <b>Moyens:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducation</li> <li>- Ressources publiques et privées</li> <li>- Coopération internationale</li> <li>- Ressources liées aux taxes</li> <li>- Reconversion de la dette</li> <li>- Moyens financiers innovants</li> <li>- Transfert et acquisition de technologies</li> <li>- Recherche-développement</li> </ul> </li> </ul>
	• Transports durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les systèmes de transport euro-méditerranéens</li> <li>• Améliorer l'intégration des transports par route, par rail et par mer</li> <li>• Découplage de la croissance des transports et de la croissance du PIB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un cadre de transports euro-méditerranéens durables</li> <li>• Appuyer des politiques d'investissement et d'incitation visant à stabiliser ou à réduire la part du transport routier et à promouvoir des systèmes de transport alternatifs</li> <li>• Réduire la congestion et la pollution du trafic urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PB</li> <li>• REMPEC</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	
	• Énergie et changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des politiques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables</li> <li>• Accès à l'électricité</li> <li>• Appuyer l'application du Protocole de Kyoto</li> <li>• S'adapter au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les acteurs économiques et les consommateurs domestiques à adopter des habitudes et approches économes en énergie</li> <li>• Encourager les mécanismes/ réglementations économiques destinées à promouvoir les énergies renouvelables</li> <li>• Appuyer les investissements visant à améliorer l'accès à l'électricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDREP</li> <li>• OME</li> <li>• CAR/PB</li> <li>• CAR/PP</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	

PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gestion intégrée des zones côtières</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la gestion et le développement équilibrés et intégrés des zones côtières</li> <li>• Garantir à tous un accès sans entrave à la côte</li> <li>• Préserver, renforcer ou réhabiliter le patrimoine côtier</li> <li>• Éviter une urbanisation linéaire et continue</li> <li>• Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la mise en œuvre de recommandations précédentes de la CMDD</li> <li>• Renforcer les dispositifs et capacités pour leur application</li> <li>• Promouvoir des législations, mécanismes et outils de GIZC dans les pays qui n'en possèdent pas encore</li> <li>• Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels et technologiques, interdire les constructions dans les zones à haut risque et intégrer la prévention des risques dans les plans de développement urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAR/PAP</li> <li>• Autres partenaires à identifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et renforcement des capacités</li> <li>• <b>Mise en œuvre et suivi:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs</li> <li>- Information, communication et sensibilisation</li> <li>- Actions pilotes</li> <li>- Projets et actions en partenariat</li> </ul> </li> </ul>

<b>PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD</b>					
<b>Cycle</b>	<b>Groupe thématique</b>	<b>Objectifs/Orientations</b>	<b>Actions proposées</b>	<b>Centres supports potentiels</b>	<b>Questions transversales</b>
2010/2011					

**BILAN GÉNÉRAL DE LA SMDD**

## Annexe II

### Projet

#### Charte d'Athènes

#### *relative à la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD)*

*(1) Les membres de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) et leurs Partenaires réunis à Athènes, Grèce du 20 au 22 juin 2005,*

**ou**

*(2) Les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et de l'environnement côtier de la Méditerranée (Convention de Barcelone), réunies à Portoroz (Slovénie) du 8 au 11 novembre 2005 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM),*

*Prenant note des décisions adoptées et des propositions formulées lors de la dixième session de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) tenue à Athènes (Grèce) du 20 au 22 juin 2005,*

- Réaffirmant la nécessité de réaliser le développement durable aux échelons régional, national et local ainsi que de mettre en oeuvre les décisions adoptées dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de la Déclaration méditerranéenne établie en vue du Sommet mondial pour le développement durable et du Plan d'exécution de Johannesburg,
- Rappelant les engagements assumés par les pays méditerranéens, la Communauté européenne et leurs Partenaires en vue de promouvoir le développement durable, en particulier en adoptant les diverses recommandations et mesures proposées par la CMDD,
- Rappelant à nouveau la Déclaration d'Athènes des Ministres euroméditerranéens de l'environnement, dans laquelle il a été reconnu que la Convention de Barcelone et le Plan d'action pour la Méditerranée constituent le cadre approprié pour l'application d'une Stratégie régionale de développement durable,
- Notant avec satisfaction que la septième Conférence euroméditerranéenne des Ministres des affaires étrangères a reconnu que la SMDD deviendra un moyen important d'intégrer le développement durable à toutes les activités du Partenariat,
- Convaincues que l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de développement durable aux échelons régional et national sont nécessaires si l'on veut promouvoir l'équité et une prospérité partagée,
- Reconnaisant l'importance de l'application de l'approche intégrée et de l'approche participative pendant tout le processus de préparation et de mise en

oeuvre des stratégies de développement durable, ainsi que celle de l'accès à l'information et d'une communication dynamique,

- Soulignant que les spécificités méditerranéennes exigent qu'une attention appropriée soit accordée aux piliers économique, social et environnemental ainsi qu'au pilier culturel et aux aspects de gouvernance du développement durable,
- Conscientes de ce que la promotion du développement durable en général et la protection de l'environnement en particulier appellent une coopération plus efficace et plus rationnelle avec les institutions multilatérales et les principaux groupes et entre eux ainsi qu'une participation des ONG et du secteur privé en tant que partenaires actifs,
- Mettant en relief l'importance stratégique que revêtent les six objectifs autour desquels est articulée la Vision commune du développement durable dans la région méditerranéenne,
- Préoccupées par les schémas insoutenables de production et de consommation ainsi que par les divers risques sociaux et environnementaux connexes,
- Préoccupées en outre par l'asymétrie du développement et le fossé technologique qui existent entre pays méditerranéens ainsi que par les contraintes financières et l'absence d'esprit d'entreprise dynamique,
- Soulignant qu'il faut que les stratégies de développement durable contribuent au développement économique en renforçant les avoires méditerranéens, en réduisant les disparités sociales grâce à la mise en oeuvre des OMD, transforment les schémas insoutenables de production et de consommation et assurent une gestion rationnelle des ressources naturelles et améliorent la gouvernance aux échelons local, national et régional,

***Sont convenues de ce qui suit:***

- De sérieuses réformes politiques et institutionnelles ainsi que le développement effectif d'une culture de changement seront nécessaires si l'on veut que les stratégies de développement durable puissent être menées à bien,
- Les options politiques et les mesures concrètes visant à accélérer la mise en oeuvre dans les domaines d'action prioritaires devraient répondre à l'initiative interne et être intégrées aux Stratégies nationales de développement durable (SNDD) ou aux plans nationaux de développement,
- Les Parties contractantes sont investies du rôle principal et de la responsabilité primordiale s'agissant de fournir les informations pertinentes et d'y faciliter l'accès, de promouvoir la création d'environnements propices caractérisés par une gouvernance améliorée et une participation active de toutes les parties prenantes et de mettre en place des cadres et des mesures de réglementation adéquats,

- Les initiatives appropriées prises par les gouvernements des pays méditerranéens pour contribuer à la réalisation des objectifs et des orientations de la SMDD et pour mettre en oeuvre les mesures connexes devraient être appuyées par la communauté internationale, et en particulier par les institutions régionales, par le biais d'une coopération régionale rationalisée, d'un système commercial multilatéral équitable et d'une libéralisation significative des échanges,
- Les efforts déployés par les gouvernements et par les acteurs régionaux pour mettre en oeuvre la SMDD aux échelons régional et national devraient être appuyés au moyen d'une mobilisation et d'un transfert appropriés de ressources financières adéquates, de l'allègement de la dette et d'une reconversion novatrice vers une action allant dans le sens du développement durable, des partenariats publics-publics et publics-privés, de la coopération technologique et du développement des capacités ainsi que du développement des savoirs grâce à des programmes adéquats de recherche-développement,

**(1) Demandent au Parties contractantes, leurs Partenaires, les Acteurs concernés et les Agences de Financements selon le cas,**

**ou**

**(2) Décident:**

- D'adopter la SMDD,
- D'élaborer ou de mettre à jour leurs SNDD respectives,
- D'apporter l'appui nécessaire à la mise en oeuvre des Stratégies régionales et nationales,
- De prendre dûment en considération les objectifs et les orientations de la SMDD et les mesures proposées dans leurs stratégies et plans de développement respectifs et dans l'adoption des mesures connexes,
- De définir clairement leurs engagements en ce qui concerne la mise en oeuvre de la SMDD par le biais de projets spécifiques aux échelons national et régional ainsi que d'initiatives de partenariat pertinentes,
- D'intégrer les principes du développement durable, en particulier au moyen d'une révision adéquate des cadres juridiques, et de fournir les moyens humains, techniques et financiers appropriés pour la mise en oeuvre de la SMDD et des SNDD,
- De définir une série d'indicateurs de performance et d'entreprendre un processus de suivi et d'évaluation associé à un mécanisme interactif de consultation pour assurer un plus large sentiment d'appropriation et un appui politique plus solide,

- D'examiner les progrès accomplis sur la voie de la mise en oeuvre de la SMDD aux échelons régional et national à l'expiration d'une période de cinq ans au plus tard ainsi que d'adopter toutes les mesures et initiatives nécessaires pour mettre à jour leurs stratégies et améliorer leur mise en oeuvre.
- De demander aux Partenaires, aux acteurs concernés et aux institutions de financement de contribuer activement à la mise en oeuvre de la SMDD et des SNDD respectives. **(à éliminer si option (1) retenue)**

### Annexe III

#### **Base de données sur l'état des stratégies nationales de développement durable (SNDD) ou initiatives similaires dans la région méditerranéenne**

À la Douzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Monaco, novembre 2001), les 21 pays et la Communauté européenne ont décidé d'élaborer une "Stratégie méditerranéenne de développement durable" (SMDD) ainsi que des "stratégies nationales de développement durable" (SNDD) dans la région méditerranéenne. La SMDD servirait de "cadre" et devrait avoir un effet d'impulsion, tant pour l'élaboration de SNDD dans les pays méditerranéens que pour la révision/actualisation des SNDD déjà existantes.

L'an passé, en étroite consultation avec les pays et partenaires concernés, un Bilan régional (BR) des SNDD en Méditerranée a été entrepris. Sur la base des informations recueillies et qui sont résumées dans le présent document, il est apparu qu'un nombre restreint de pays avaient élaboré une SNDD mais que la plupart d'entre eux avaient établi divers types de "stratégies" pour contribuer au développement durable.

Des membres de la CMDD ayant demandé une information succincte sur les SNDD et autres initiatives apparentées dans la région méditerranéenne, le Secrétariat de la CMDD-PAM a établi la base de données ci-après, en utilisant avant tout l'analyse et les conclusions du BR et des "profils de pays" sur les actions et institutions liées au développement durable, mais aussi le questionnaire du Centre d'activités régionales/Plan Bleu sur les indicateurs pour les politiques et stratégies de développement durable ainsi que les renseignements obtenus sur les sites Internet nationaux.

La base de données conviviale indique comment les pays traitent du développement durable dans la région méditerranéenne. Elle est interrogeable par le biais de divers paramètres tels que les informations relatives aux SNDD ou actions similaires et/ou initiatives relatives au développement durable (plans de réduction de la pauvreté, commissions nationales et stratégies régionales d'organisations partenaires, plans d'action nationaux pour l'environnement, autres cadres stratégiques pertinents, etc.), les 22 Parties contractantes, ainsi qu'une liste des sites web nationaux sur les questions d'environnement et de développement durable.

Depuis octobre 2004, le PAM/PNUE et la CMDD, avec l'obligant concours de l'Italie, de Monaco et du programme Azahar de l'Espagne, dispensent un appui technique et financier à une série de pays des rives Sud et Est de la Méditerranée pour l'élaboration de leur SNDD.

À ce jour et selon les informations consignées dans notre base de données, 4 pays (France, Grèce, Malte et Espagne) ont déjà établi leur propre SNDD, alors que le Maroc, avec le concours de Monaco, ainsi que l'Égypte, le Monténégro (pour le compte de la Serbie-et-Monténégro) et la République arabe syrienne, avec un appui de l'Italie, s'attellent déjà à l'élaboration de leur SNDD.

Le Secrétariat du PAM-CMDD attend la fin du processus de préparation du concours financier qui doit être reçu du programme de coopération Azahar de l'Espagne avant de proposer un appui à l'élaboration de SNDD en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Liban et en Tunisie, ainsi qu'à l'organisation d'un atelier régional sur les SNDD.

Selon les renseignements dont dispose le PAM/PNUE, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, l'Égypte, la France, l'Italie, le Maroc, la République arabe syrienne, la Slovénie et la Turquie

ont établi des stratégies et/ou plans d'action environnementaux nationaux (S/PAEN) en vue d'un développement durable. Les S/PAEN sont généralement assimilés à des stratégies de développement durable, notamment ceux de deuxième génération qui accordent une place accrue aux considérations sociales et économiques.

D'autres pays méditerranéens ont réalisé ou amorcé l'élaboration de divers cadres stratégiques, programmes ou plans d'action pertinents inspirés par des considérations et principes de développement, tels que:

- des cadres stratégiques (stratégies pour l'environnement, documents stratégiques de réduction de la pauvreté - PRSP, Agenda 21 nationaux, etc.)
- des SNDD sectorielles (sur le changement climatique, l'énergie, l'eau, l'agriculture, etc.)
- des initiatives locales relatives au développement durable (plans d'action locaux pour l'environnement, Agendas 21 locaux, etc.).

La présente base de données provisoire est un processus évolutif qui appelle une actualisation régulière. Le Secrétariat saurait gré aux membres de la CMDD de lui communiquer des informations plus précises et complètes pour lui permettre de revoir et de finaliser le tableau ci-joint avant de l'afficher sur le site Internet du PAM.

### National Strategies for Sustainable Development

	NSSD	National Environment Action Strategies and/or Plans	Other relevant Strategic Frameworks: Poverty Reduction Strategy Plan, etc...
<b>Albania</b>	Preparation of NSSD expected to start in 4th quarter 2005 over one year	NEAP (1993 + 2001)	Environmental Strategy Study (World Bank, 1993) + Management Program for Coastal zones (1996) + PRS (2001)
<b>Algeria</b>		National Action Plan for Environment and Sustainable Development (2002)	Strategy for the Environment + Strategy for Economic Revival (2001-2004)
<b>Bosnia and Herzegovina</b>	Preparation of NSSD expected to start in 4th quarter 2005 over one year	NEAP (2003)	PRSP (05/2004)
<b>Croatia</b>		NEAP (2002) + National Environmental Strategy	National Strategy and Action Plan for the Protection of Biological and Landscape Diversity + National Energy Strategy + National Tourism Strategy
<b>Cyprus</b>		Action Plan for the Protection of the Environment (1996) + National Programme for the Adoption of the Environmental Acquis Communautaire of the EU (2000, revised and extended in 2002)	Strategic Development Plan (2004-2006) + Strategy for the Environment (2005- 2010)
<b>Egypt</b>	NSSD under preparation	NEAP (2002-2017)	Development and Reconstruction Map of Egypt up to 2017 + National Agenda 21
<b>France</b>	NSSD (06/2003)	National Environment/Health Action Plans	
<b>Greece</b>	NSSD (2002)		
<b>Israel</b>			Coastal Area Management Programme (1996) + Strategic Plans for Sustainable Development in each Ministry (2003) + Sector Master Plans for Infrastructures and Protection of Natural Resources + National Master Plan for Development and Conservation
<b>Italy</b>		Environmental Strategy for Sustainable development (2002)	National Document for Economic and Financial Planning 2001-2004 + Environmental Action Strategy for Sustainable Development (approved in 2002)
<b>Lebanon</b>	Preparation of NSSD expected to start in 4th quarter 2005 over one year		PRS
<b>Lybian Arab Jamahirrya</b>			
<b>Malta</b>	NSSD has been drafted		Structure Plan for the Maltese Islands 1990 + National Development Plan 2004-2006
<b>Monaco</b>			

### National Strategies for Sustainable Development

	<b>NSSD</b>	<b>National Environment Action Strategies and/or Plans</b>	<b>Other relevant Strategic Frameworks: Poverty Reduction Strategy Plan, etc...</b>
<b>Morocco</b>	NSSD under preparation	National Strategy for Environment and Sustainable Development (1995) + National Action Plan for Environment (1998)	National Plan for Economic and Social development (1999-2003) + National Charter for Land Management and Sustainable Development (2004)
<b>Serbia and Montenegro</b>	NSSD under preparation		Sustainable Strategy of the Ecological State of Montenegro (1996) + National Policy for Waste Management (December 2004) + PRSP + National Communication for UN Convention on Climate Changes (under preparation) + Master plan for tourism development in coastal zone of Montenegro + Master-plan for Solid Waste Management (under preparation)
<b>Slovenia</b>		NEAP (1999 + 2004)	Slovenian agri-environmental programme (2001) + Strategy for Economic development (2001-2006) + Environment in Slovenia 2002 + Strategy of tourism (2002) + Spatial Development Strategy of Slovenia (2004) + Development report (2002, 2003, 2004, 2005 (in preparation) + Action Plan for Reducing Greenhouse Gas Emissions (2004) + Strategy of Slovenia's Development (draft for public debate)
<b>Spain</b>	Draft NSSD (2002)		
<b>Syrian Arab Republic</b>	NSSD being prepared	NEAP (2001)	
<b>Tunisia</b>	Preparation of NSSD expected to start in 4th quarter 2005 over one year		10th Social and Economic Development Plan (2002-2006)
<b>Turkey</b>		NEAP (1998)	National Agenda 21 (finalised)

### National Strategies for Sustainable Development

	Sectorial NSSD	Local initiatives related to Sustainable Development	Websites on Environment and Sustainable Development issues
<b>Albania</b>			<a href="http://enrin.grida.no/htmls/albania/soe/htmls/">http://enrin.grida.no/htmls/albania/soe/htmls/</a>
<b>Algeria</b>			<a href="http://www.environnement-dz.org/">http://www.environnement-dz.org/</a>
<b>Bosnia and Herzegovina</b>		Local Environment Action Plans (LEAPs)	<a href="http://www.neapbih.ba/">http://www.neapbih.ba/</a> + <a href="http://www.azo.hr">www.azo.hr</a>
<b>Croatia</b>		Local Agenda 21	<a href="http://www.mzopu.hr/default.aspx?lang=en">http://www.mzopu.hr/default.aspx?lang=en</a> + <a href="http://www.vlada.hr/default.asp?ru=2">http://www.vlada.hr/default.asp?ru=2</a>
<b>Cyprus</b>	SNSSD		<a href="http://www.pio.gov.cy/cygov/ministry/magric/index.htm">http://www.pio.gov.cy/cygov/ministry/magric/index.htm</a>
<b>Egypt</b>			<a href="http://www.eeaa.gov.eg/">http://www.eeaa.gov.eg/</a>
<b>France</b>	SNSSD on Climate Plan + National Strategy for Biodiversity + Social Cohesion Plan	Agenda 21 + PASE (Projets d'action strategiques de l'Etat in 2004)	<a href="http://www1.environnement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=9">http://www1.environnement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=9</a> + <a href="http://www.ecologie.gouv.fr">www.ecologie.gouv.fr</a>
<b>Greece</b>			<a href="http://www.minenv.gr/1/18/e1802.html">http://www.minenv.gr/1/18/e1802.html</a>
<b>Israel</b>	SNSSD on Energy + Agriculture-rural development	Local Agenda 21	<a href="http://www.environment.gov.il">www.environment.gov.il</a>
<b>Italy</b>	SNSSD on Climate Change + large reference to the EU sectoral regulatory framework and action plans + to the VI EU Environment Action Programme		<a href="http://www.minambiente.it/sito/news/strategie_ostenibilita.asp">http://www.minambiente.it/sito/news/strategie_ostenibilita.asp</a> + <a href="http://192.107.79.251/nuovo/home.htm">http://192.107.79.251/nuovo/home.htm</a> + <a href="http://www.apat.gov.it">www.apat.gov.it</a> + <a href="http://www.enea.it/">http://www.enea.it/</a>
<b>Lebanon</b>	10 Years Plan for Water + Cities and urban development + Solid Waste Management + Environmental Performance Strategy for Industry		<a href="http://www.moe.gov.lb">www.moe.gov.lb</a>
<b>Lybian Arab Jamahirrya</b>			
<b>Malta</b>			<a href="http://home.um.edu.mt/islands/ncsd/">http://home.um.edu.mt/islands/ncsd/</a> + <a href="http://www.um.edu.mt/intoff/si-mo">www.um.edu.mt/intoff/si-mo</a> + <a href="http://www.mepa.org.mt">www.mepa.org.mt</a> + <a href="http://www.mrae.gov.mt/">http://www.mrae.gov.mt/</a>
<b>Monaco</b>			<a href="http://www.gouv.mc/">http://www.gouv.mc/</a>

### National Strategies for Sustainable Development

	Sectorial NSSD	Local initiatives related to Sustainable Development	Websites on Environment and Sustainable Development issues
<b>Morocco</b>			<a href="http://www.matee.gov.ma/DAT/chart.htm">http://www.matee.gov.ma/DAT/chart.htm</a> + <a href="http://www.minenv.gov.ma/">http://www.minenv.gov.ma/</a>
<b>Serbia and Montenegro</b>			<a href="http://www.mepp.cg.yu">www.mepp.cg.yu</a>
<b>Slovenia</b>	SNSSD on Climate Change + Energy + Water + Agriculture- rural development + Tourism + Littoral	Local Agenda 21 in Maribor	<a href="http://www.sigov.si/cgi-bin/wpl/mop/en/meni3.htm">http://www.sigov.si/cgi-bin/wpl/mop/en/meni3.htm</a> + <a href="http://www.gov.si/mop/en/kdosmo/delovnatelesa_workprogramme.htm">http://www.gov.si/mop/en/kdosmo/delovnatelesa_workprogramme.htm</a> + <a href="http://www.arso.gov.si">www.arso.gov.si</a>
<b>Spain</b>			<a href="http://www.esp-sostenible.org/eeds/contenidos.htm">http://www.esp-sostenible.org/eeds/contenidos.htm</a> + <a href="http://www.mma.es/en/index.htm">http://www.mma.es/en/index.htm</a>
<b>Syrian Arab Republic</b>	SNSSD on Climate Change + Energy + Water + Agriculture- rural development + Tourism + Transport + Littoral + Biodiversity + Desertification + Report of Environmental state + National Program to protect Ozone Layer		
<b>Tunisia</b>			<a href="http://www.environnement.nat.tn/commission.htm">http://www.environnement.nat.tn/commission.htm</a> + <a href="http://www.environnement.nat.tn/observatoire.htm">http://www.environnement.nat.tn/observatoire.htm</a>
<b>Turkey</b>		Local Agenda 21	<a href="http://www.la21turkey.net">www.la21turkey.net</a>

## Annexe IV

### **Base de données sur les “Initiatives de partenariat de type II” associant des pays et partenaires méditerranéens**

Lors du Sommet mondial sur un développement durable, l’engagement envers un développement durable a été renforcé par diverses initiatives, notamment une initiative multiacteurs dite “Partenariat pour un développement durable”.

Ces produits de “deuxième type”, plus couramment connus sous l’appellation d’“Initiatives de partenariat de type II”, par comparaison avec le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (dit de “type I”), se composent d’une série d’engagements et d’alliances tournées vers l’action et destinées à réaliser le développement durable et à traduire dans les faits les engagements pris. Les partenariats sont conçus pour compléter les actions et les engagements des gouvernements.

Ces engagements ont confirmé et renforcé la nécessité d’une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), elle-même favorisée dans le cadre d’un partenariat pour le développement. La SMDD, entre autres objectifs, vise à promouvoir le développement durable dans la région méditerranéenne et à renforcer la coopération; elle devrait aussi avoir un effet d’incitation à l’identification et à la mise en place de partenariats dans la région méditerranéenne.

Répondant une demande formulée par certains membres de la CMDD pour obtenir une information brève et synthétique sur les initiatives de partenariat de type II dans la région méditerranéenne, le Secrétariat de la CMDD-PAM a établi la base de données ci-jointe, en exploitant divers documents tels que la nouvelle base de données en ligne sur les partenariats pour le développement durable de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-ONU), les rapports récapitulatifs préparés par le Secrétariat de la CDD, une liste des activités et/ou processus entrepris pour lancer des partenariats pour le développement durable, le programme de travail de la CMDD, les sept domaines d’action prioritaires de la SMDD, les renseignements recueillis à des sites Internet de partenariats enregistrés ainsi que l’analyse et les conclusions du Bilan régional des SNDD en Méditerranée qui ont été rédigées en étroite consultation avec les pays et partenaires concernés.

Cette base de données conviviale devrait faciliter l’accès aux informations relatives à la Méditerranée et encourager le partage de données d’expérience et de connaissances sur la réalisation du développement durable dans la région méditerranéenne, ce qui aiderait aussi les diverses initiatives de partenariat dans leurs efforts pour attirer de nouveaux partenaires et donateurs dans la région. La base de données est interrogeable par toute une série de paramètres tels que les 17 questions thématiques et les 22 Parties contractantes (21 pays méditerranéens + la Communauté européenne) avec un lien direct aux rapports de synthèse de la CDD-ONU.

Les 17 questions thématiques correspondent aux activités et programmes de travail actuels et passés de la CMDD:

- gestion durable des demandes en eau
- gestion intégrée des zones côtières
- tourisme durable
- gestion et développement urbains durables
- libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen
- information, sensibilisation, éducation environnementale et participation du public
- indicateurs pour le développement durable
- industrie
- financement et coopération pour le développement durable

et les 7 domaines d'action prioritaires de la SMDD : "eau", "tourisme" et "questions urbaines" étant déjà inclus dans le programme de travail précédent de la CMDD, les 4 domaines d'action prioritaires restants de la SMDD sont:

- agriculture durable et développement rural
- gestion durable des zones marines et côtières
- énergie et changement climatique
- transports durables.

Enfin, eu égard à leur intérêt pour la Méditerranée, quatre autres questions ont été ajoutées à cette base de données de référence, en gardant présent à l'esprit qu'elles avaient été précédemment recensées comme des thèmes possibles de la CMDD; ce sont:

- patrimoine culturel
- gestion et prévention des risques naturels
- biodiversité
- gestion des déchets.

De cette base de données sur les partenariats pour le développement durable, qui associent au moins deux partenaires méditerranéens et englobent plus ou moins des questions thématiques connexes, les renseignements suivants ont pu être extraits :

- il y a 9 partenariats strictement méditerranéens (Initiative pour l'eau de l'UE + EuroMed WPF + HYDROHUMED + Approche intégrée de la gestion de la demande d'électricité et du développement urbain et industriel + MEDIES + MeditAIRaneo + MEDREP + Éducation professionnelle dans une agriculture pour l'environnement + AWISH), en plus de la SMDD puisque celle-ci a été enregistrée depuis 2002 au Sommet de Johannesburg.
- La France, le Maroc et la Tunisie sont associés dans 16 partenariats, l'Algérie dans 15, l'Égypte dans 13, l'Italie et l'Espagne dans 9, la Grèce dans 8, la Slovaquie dans 6, la Serbie-et-Monténégro dans 5, l'Albanie, la Croatie, la Turquie et la CE dans 4, la Bosnie-Herzégovine dans 3, Chypre dans 2, Israël, le Liban, la Libye, Malte & et Monaco dans 1, alors que la Syrie semble ne participer à aucun de ces partenariats du Sommet de Johannesburg.
- Associant au minimum 2 Parties contractantes, il existe 32 partenariats consacrés à l'eau, 24 au tourisme, 14 au développement urbain, 21 au libre-échange, 15 à l'information, 16 aux indicateurs, 23 à l'industrie, 10 au financement/coopération, 28 à la gestion du littoral, 9 aux zones marines et côtières, 21 à l'énergie/changement climatique, 7 aux transports, 28 au patrimoine culturel, 17 aux risques naturels, 18 à la biodiversité, 8 aux déchets, et enfin 29 à l'agriculture et au développement rural.

Il convient de noter que tous les renseignements ci-dessus sont donnés à titre indicatif puisqu'ils dépendent de la disponibilité et de l'accessibilité des informations et de leur recoupement au moyen de mots clefs lorsque l'on établit si un partenariat se rapporte bien à un thème spécifique. En outre, pour correspondre dans les tableaux ci-joints, les partenariats ont été présentés sous des rubriques succinctes ou des acronymes; l'intitulé complet du partenariat peut être obtenu directement du tableau lorsqu'on clique sur le titre respectif.







## **Annexe V**

### *Décisions des Parties contractantes concernant la CMDD (13<sup>e</sup> réunion)*

(UNEP(DEC)/MED IG.15/11, Annexe III) - Recommandations

#### **I.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

1. Prendre note de la "Vision" et des "Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable" (UNEP(DEC)/MED IG.15/10) et soumettre des observations et propositions au Président du Bureau des Parties contractantes avant le 15 janvier 2004 en vue d'améliorer lesdits documents.
2. Fournir l'appui nécessaire et contribuer au processus préparatoire de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), en tenant dûment compte des observations et propositions additionnelles.
3. Faire tout leur possible pour fournir un appui volontaire à la CMDD en général et à l'élaboration de la SMDD en particulier, par des contributions financières spécifiques et/ou le détachement de personnel qualifié.
4. Confier au Comité directeur de la SMDD la tâche de superviser l'élaboration de la SMDD; dans ce contexte, le Comité directeur serait appelé à se réunir selon que de besoin à cette fin.
5. Approuver la création, au sein du Secrétariat du PAM/PNUE, pour une durée limitée à deux ans, d'un poste consacré aux activités de la CMDD/SMDD.
6. Approuver les recommandations proposées par la CMDD sur l'évaluation et les perspectives de la CMDD (UNEP(DEC)/MED IG. 15/3, annexe III, appendice I), telles que modifiées par les Parties contractantes et jointes en annexe (appendice 1).

#### *Demander au Secrétariat de:*

1. Organiser le processus préparatoire de la SMDD sur la base d'une vaste approche participative et soumettre le document contenant la stratégie à la prochaine réunion des Parties contractantes pour adoption.
2. Mettre en place un groupe consultatif composé de cinq à huit experts pour aider à l'élaboration de la SMDD.
3. Améliorer la coopération avec les grands groupes et les partenaires en vue d'une contribution plus dynamique aux activités de la CMDD, et en particulier à la SMDD.
4. Fournir une assistance aux pays et aux partenaires en vue de la mise en œuvre et du suivi des recommandations de la CMDD.

(UNEP(DEC)/MED IG.15/11, Annexe III, Appendice I)

**Propositions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)  
en vue de recommandations concernant l'évaluation et les perspectives de la  
Commission**

Depuis sa création, il y a huit ans, la CMDD a accompli un énorme volume de travail dans de nombreux domaines touchant au développement durable et a formulé toute une série de recommandations et de propositions d'action, qui ont constitué une riche source d'inspiration pour les Parties contractantes et tous les partenaires du développement durable en Méditerranée. Afin de rendre le travail de la CMDD plus efficace et plus visible et d'améliorer la participation des différents groupes de la société civile, les Parties contractantes tout comme la CMDD ont jugé nécessaire de procéder à un examen et à une évaluation de l'organisation et des méthodes de travail de la Commission. Ainsi, à sa septième réunion tenue à Antalya, la CMDD a-t-elle constitué parmi ses membres une "task force" chargée d'examiner la question de son évaluation et de ses perspectives. La CMDD a examiné le rapport de la "task force" (finalisé en avril 2003 et joint pour information) à sa huitième réunion à Cavtat et a décidé de proposer aux Parties contractantes d'adopter l'ensemble suivant de recommandations, visant à renforcer encore la Commission et à recentrer son action dans l'après-Johannesburg:

1. La CMDD devrait continuer d'être un groupe de réflexion/instance politique de haut chargé d'identifier, évaluer et examiner les questions liées au développement durable dans la région. La Commission devrait s'employer à mieux établir sa crédibilité de manière à élargir son dialogue actif avec les organismes internationaux et régionaux et les gouvernements nationaux ainsi que tous les organes du PAM et la société civile, afin de faciliter leur travail et de renforcer leur contribution au développement durable.
2. Afin d'améliorer l'efficacité et la crédibilité de la CMDD, une attention particulière devrait être accordée à l'organisation du dialogue sur les questions politiques de fond lors des réunions annuelles, à l'état d'avancement des travaux des groupes thématiques et à l'établissement de réseaux entre les membres de la CMDD et d'autres parties prenantes aux niveaux régional et national.
3. Dans le but d'assurer une approche régionale plus cohérente du développement durable, et compte tenu des efforts d'ensemble tendant à améliorer la gouvernance de l'environnement mondial, tels qu'ils sont reflétés dans l'accord sur la gouvernance conclu à Cartagena sous l'égide du PNUE et dans le Plan d'application de Johannesburg, le Secrétariat du PAM/PNUE est instamment engagé à jouer un rôle de catalyseur et à relancer les initiatives concernant la création d'une plate-forme informelle interorganisations en Méditerranée en consultation avec les bureaux régionaux des organismes qui s'occupent des questions liées au développement durable dans la région.
4. Les recommandations et propositions d'action de la CMDD ne devraient pas être soumises uniquement à l'approbation formelle des Parties contractantes, auxquelles incombe au premier chef la responsabilité de leur mise en œuvre. Le Secrétariat du PAM/PNUE, avec l'appui des autres organes du PAM, en ayant recours à des ressources externes si besoin est, devrait développer les recommandations stratégiques et les propositions d'action en les explicitant et en les renforçant au moyen de lignes directrices détaillées. La mise en œuvre des recommandations et propositions d'action incombe aux gouvernements à tous les niveaux, en coopération

avec les autres parties prenantes. Le suivi devrait en être essentiellement confié à l'Unité MED qui devrait aussi encourager tous les organes du PAM à intégrer ces recommandations et propositions d'action dans leurs activités et programmes de travail ordinaires, y compris dans leurs systèmes d'établissement de rapports.

5. La Commission analysera et évaluera périodiquement la mise en œuvre de ses recommandations et propositions d'action. Si l'on veut que la CMDD puisse s'acquitter de cette tâche, les dispositions ci-après devraient être prises:
  - le Secrétariat devrait préparer un formulaire type pour les rapports, selon le programme d'action de la Commission, en consultation avec les Parties contractantes;
  - le Secrétariat, à partir de brefs rapports volontaires émanant des gouvernements et des autres acteurs sur l'état d'avancement des recommandations et des propositions d'action de la Commission, devrait établir un rapport concis sur la mise en œuvre et le soumettre à la CMDD;
  - la CMDD devrait examiner le rapport, évaluer les progrès réalisés, formuler ses conclusions et suggestions concernant la mise en œuvre et les soumettre aux réunions des Parties contractantes pour plus ample examen;
  - des groupes de travail sélectionnés pourraient se réunir de temps à autre pour évaluer les résultats du suivi périodique de la mise en œuvre des recommandations et propositions d'action.
6. La composition de la Commission constitue son principal atout et toutes les modifications éventuelles devraient préserver son caractère ouvert, autonome, consultatif et représentatif, avec des membres qui sont des experts bien informés provenant des divers secteurs et de la société civile en général. La CMDD devrait continuer de compter 36 membres, 15 sièges étant réservés aux secteurs non gouvernementaux, sur la base d'une approche souple, large et représentative (par exemple, syndicats, fédérations de professions libérales, groupes de consommateurs, femmes, jeunes, etc.); les membres proposés par des partenaires non gouvernementaux devraient admettre qu'il leur incombe de consulter les secteurs qu'ils représentent au sujet de toute question spécifique.
7. Deux ou trois personnes dotées de compétences spéciales concernant une question inscrite à l'ordre du jour d'une réunion pourraient en outre être invitées à chaque session, en tant que membres ad hoc.
8. La Commission se réunira en session ordinaire une fois par an, pendant trois jours, et examinera à chaque fois un nombre limité de questions. Dans ses méthodes de travail, la Commission et ses groupes devraient être encouragés à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la technologie moderne. La pratique consistant à tenir les réunions dans divers pays serait maintenue, mais les propositions d'accueillir ces réunions devraient aller de pair avec une contribution substantielle du pays hôte à la fourniture des services logistiques nécessaires.
9. Les raisons qui entravent la participation efficace et active de certains groupes seraient traitées directement avec les organisations concernées de manière à permettre à tous les groupes de tirer parti des possibilités, de relever les défis liés aux activités de la CMDD et d'y apporter leur contribution.
10. Les représentants des différentes institutions invités aux réunions de la CMDD devraient l'être aussi aussi, dans la mesure où les questions examinées ont un

rapport avec leur domaine de compétence, aux réunions des groupes de travail, auxquels ils participeraient sur un pied d'égalité en tant que parties prenantes.

11. Aucun effort ne sera ménagé pour établir des liens avec les Initiatives de type II lancées soit à Johannesburg, soit par la suite, qui revêtent un intérêt particulier pour la Méditerranée. En outre, la Commission devrait encourager vivement ses membres à prendre de nouvelles initiatives de partenariat en s'inspirant de la série des critères de partenariat de la CDD-ONU 11.
12. La CMDD propose aux Parties contractantes de charger le Coordonnateur du PAM d'identifier, en recourant à des avis spécialisés de l'extérieur, les moyens nécessaires à la structure du PAM, y compris la CMDD, pour répondre efficacement aux besoins de la promotion du développement durable au niveau régional, et de formuler à ce sujet les recommandations appropriées à l'intention des Parties contractantes.
13. Il conviendrait de maintenir une claire distinction entre les attributions du Secrétariat PAM/PNUE (coordination, questions de politique générale et questions stratégiques, etc.) et celles des Centres d'activités régionales d'appui (essentiellement l'examen des "questions thématiques" et les activités connexes, y compris une certaine forme de suivi). Tous les Centres d'activités régionales sont encouragés à recentrer leurs programmes pour les axer davantage sur les questions liées au développement durable et à jouer le rôle de centres d'appui pour les aspects scientifiques et techniques des activités "thématiques" de la CMDD.
14. Il conviendrait d'utiliser au mieux le potentiel représenté par les ressources en personnel et les arrangements pertinents actuels de l'Unité MED, en ayant recours à des avis spécialisés de l'extérieur si besoin est, pour rehausser la visibilité non seulement de la CMDD mais du PAM lui-même en tant qu'élément faisant partie intégrante d'une stratégie structurée de communication.
15. Il faudrait élaborer une stratégie de mobilisation de ressources auprès de multiples parties prenantes, qui ferait partie intégrante de la Stratégie méditerranéenne de développement durable en cours d'élaboration dans le cadre de la CMDD/PAM.
16. Lors de sa session de 2004, la Commission devrait établir, et soumettre à l'approbation du Bureau, un programme de travail à moyen terme pour la période 2004-2007, sur la base des priorités définies dans les initiatives mondiales, régionales et nationales pertinentes, telles que la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-ONU) et les commissions nationales du développement durable, dans la mesure où ces initiatives se rapportent aux spécificités méditerranéennes; ce programme sera ensuite révisé compte tenu des objectifs et priorités de la SMDD, lorsque cette dernière aura été approuvée par les Parties contractantes.

## Annexe VI

### Neuvième réunion de la CMDD, Gênes (Italie), 17-19 juin 2004 Résumé des conclusions et décisions

#### Élection du Comité directeur

1. La Commission a élu son nouveau Comité directeur avec la composition suivante:

Président:	M. C. Clini	(Italie)
Vice-Présidents:	M. A. Sahibi	(Maroc)
	M. J. Parpal	(MEDCITÉS)
	M. E. Clancy	(Amis de la Terre/MedNet)
	M. J-P. Fonteneau	(CDEM/CCI)
	M. A. Lascaratos	(Grèce)
Rapporteur	M. N. Georgiades	(Chypre)
2. Comme les objectifs de la SMDD seraient mis en œuvre au niveau national, il serait nécessaire de renforcer la capacité des acteurs impliqués dans le processus participatif chaque fois que cela serait nécessaire et réalisable.
3. La SMDD devrait avoir pour fonction de faciliter la création de partenariats entre les pays en vue de la réalisation des objectifs communs et de la fourniture d'une assistance sous forme de ressources financières et humaines, d'échanges de technologies et de programmes de renforcement des capacités entre les pays de la région ainsi qu'avec les institutions internationales. La Stratégie devrait également déboucher sur la préparation de programmes et de projets de nature à intéresser les organismes de financement.
4. Tout au long du processus d'élaboration et ensuite lors de la mise en œuvre, il importe au plus haut point d'assurer un degré élevé de synergie entre la SMDD et les stratégies nationales.
5. Un processus d'approbation de la SMDD serait de toute évidence nécessaire et devrait à la fois être mené au niveau le plus élevé possible et impliquer une gamme de parties prenantes et de ministères sectoriels aussi large que possible, une fois que la Stratégie aurait été approuvée par la réunion des Parties contractantes.
6. Tous les États devraient établir des procédures au niveau national pour que les questions liées au développement durable soient traitées à l'échelon le plus élevé en vue de faciliter le processus d'élaboration de la SMDD, de sorte qu'ils soient prêts à agir une fois que la SMDD aura été adoptée par les Parties contractantes. À cette fin, le Secrétariat adressera une lettre aux points focaux nationaux du PAM pour les inciter à lancer des consultations nationales.
7. La SMDD ne devrait pas demeurer simplement une vision mais comporter des objectifs mesurables, des échéanciers et des indicateurs. Cependant, ceux-ci devraient être suffisamment flexibles pour garantir leur application.
8. Dans l'élaboration de la Stratégie, il est nécessaire d'être ambitieux et d'adresser un message politique fort mettant en relief, s'il y a lieu, la nécessité de réformes politiques et institutionnelles.

9. Un document de fond parvenu à un stade de préparation avancé devrait être prêt pour pouvoir être adopté à la prochaine réunion des Parties contractantes de novembre 2005 en Slovénie.
10. Il faudrait tirer parti des compétences des Centres d'activités régionales et des études et rapports déjà disponibles pour éviter les chevauchements d'efforts et économiser des ressources humaines et financières. Il faudrait ménager à l'Unité de coordination la flexibilité nécessaire pour qu'elle puisse constituer les groupes de travail ou recruter les consultants qu'elle jugerait nécessaires. Les composantes du PAM devraient être chargées de la finalisation des Fiches d'objectifs stratégiques et de l'élaboration de la SMDD. Par conséquent, aucun groupe consultatif ou autre structure institutionnelle n'est nécessaire. En outre, les participants à la réunion sont invités à envoyer leurs observations et contributions sur les notes thématiques et l'élaboration de la SMDD avant la fin de septembre 2004 au plus tard.
11. S'agissant du thème "Financement et coopération", il a été considéré que c'était un outil utile et venant à son heure pour l'élaboration de la SMDD, pour le financement du développement durable en Méditerranée et pour plaider en faveur d'un financement accru, notamment auprès de l'UE.
12. Les mécanismes existants doivent être réformés s'il y a lieu, et il faudrait adopter des mesures judicieuses, hardies et novatrices en association avec la société civile et les partenaires économiques, et notamment dans le cadre d'une coopération financière décentralisée. Le manque relatif d'investissements dans la région méditerranéenne, le fait que la conversion de la dette n'e soit pas liée assez étroitement au développement durable et la question des transferts de fonds des migrants sont autant de problèmes de caractère général qui devraient faire l'objet d'un tel traitement.
13. Le programme de travail proposé devrait être considéré comme un schéma de base pour l'action à mener pendant la période à venir, qui ménagerait toute la flexibilité voulue pour tenir compte des préoccupations spécifiques ou nouvelles en attendant son examen et sa révision à la lumière de la Stratégie. Des questions telles que les modalités de travail devraient être décidées par le Secrétariat, tout au long de la mise en œuvre du programme et selon le cas en fonction du thème traité et des capacités existantes, tout en suivant l'approche d'une session d'examen technique la première année et d'une session de décision politique l'année suivante. Il a été demandé au Secrétariat d'engager le programme et la méthode de travail proposés, en ayant à l'esprit qu'ils seraient réévalués une fois que la SMDD aurait été adoptée.
14. L'établissement de la plate-forme proposée devait être poursuivi, en principe, mais avec un calendrier flexible de manière à évaluer la possibilité de promouvoir la coopération et la synergie entre les acteurs régionaux dans l'intérêt de la région ainsi que des partenaires et des pays bénéficiaires. Cette question serait réexaminée à un stade ultérieur à la lumière des progrès accomplis.
15. Une feuille de route proposée à titre indicatif pour le processus d'élaboration de la SMDD a été revue et approuvée.
16. La dixième réunion de la CMDD se tiendra en juin 2005 (en un lieu qui n'est pas encore arrêté), et la finalisation du document de la SMDD en constituera le principal point de l'ordre du jour.

**ANNEXE VII**

**LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS DIRECTEURS DE LA CMDD**

<u>1<sup>e</sup> CMDD (1996/1998)</u>	<u>4<sup>e</sup> CMDD (1998/1999)</u>	<u>5<sup>e</sup> CMDD (1999/2000)</u>
Président: MOROC Vice Président: ASCAME Vice Président : CREE Vice Président : CROATIE Vice Président : EGYPTE Vice Président : EC Vice Président : TUNISIE Rapporteur : ECOMEDITERRANEA	Président : TUNISIE Vice Président : EOAEN Vice Président : CHYPRE Vice Président : MIO-ECSDE Vice Président : SILIFKE Vice Président : ESPAGNE Rapporteur : MONACO	Président : TUNISIE Vice Président : EOAEN Vice Président : ROME Vice Président : MALTE Vice Président : MONACO Vice Président : TURQUIE Rapporteur : WWF
<u>6<sup>e</sup> CMDD (2000/2002)</u>	<u>7<sup>e</sup> CMDD (2002/2003)</u>	<u>8<sup>e</sup> CMDD (2003/2004)</u>
Président : MONACO Vice Président : TUNISIE Vice Président : MALTE Vice Président : GRECE Vice Président : EOAEN Vice Président : ENDA Rapporteur: NAPLES	Président: TURQUIE Vice Président: MONACO Vice Président: ALGERIE Vice Président: ESPAGNE Vice Président: CALVIE Vice Président: MEDENER Rapporteur: ENDA	Président: CROATIE Vice Président: LIBYE Vice Président: FRANCE Vice Président: MONACO/ITALIE Vice Président: OMISALJ Vice Président: ICC/MED Rapporteur: RAED
<u>9<sup>e</sup> CMDD (2004-2005)</u>		
Président: ITALIE Vice Président: GRECE Vice Président: MAROC Vice Président: FoE/MEDNET Vice Président: ICC/MED Vice Président: MEDCITIES Rapporteur: CHYPRE		